

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 24 septembre 2026.

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-huit septembre deux mille vingt-six s'est réuni en séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Laurent ACHITE-HENNI, Maire.

M. Jean Marc LECLERC, Mme Sophie DEMANGE, Mme Chloé GRIARD, M. Éric VINCENT, Mme Isabel RIBEIRO PAIS, M. Jean-Louis BOVIER, Adjoints au Maire.

M. Gérard VILLETTE, Mme Martine CAUSSIN, M. Jean-Marc SEGURA, Mme Christiane COUREL, Mme Marie-Claire LAUNAY, M. Fares CHABINI, M. Jean-François MAILLARD, Mme Carole MONTASSIER, M. Christophe POITOU, Mme Clémence CHAUVET, Mme Matilde FAUSTINO-CARVALHO, Mme Danièle DUBREIL, Mme Virginie TINLAND, M. Jean-Yves CAILLAUD, M. Jean-Michel COURVALET, Mme Jennifer BALLAND, Mme Tatiana PRIEZ, M. Mickael MARC, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Christophe CARRERA	à	Mme Chloé GRIARD
Mme Isabelle LIBERT	à	M. Eric VINCENT
M. Laurent CHARTIER	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
M. Florian MARGUERIE	à	M. Jean-Marc SEGURA
M. Christian SORIN	à	M. Jean Marc LECLERC
Mme Sandrine CHEVALLIER	à	M. Louis BOVIER
Mme Marie MUNCHOW	à	Mme Sophie DEMANGE
Mme Valérie NEVEU	à	Mme Carole MONTASSIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Isabel RIBEIRO PAIS

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

228.09.2026 VIE DES QUARTIERS

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS -VILLE D'OSNY - ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE-PRÉVENTION SPECIALISÉE

Résumé :

Dans la poursuite du partenariat engagé en 2020 avec l'association de prévention spécialisée « Sauvegarde 95 », une nouvelle convention d'objectifs et de moyens est proposée pour l'année 2026-2027.

Cette convention reprend les actions spécifiques prévues au cahier des charges définit par le conseil départemental du Val d'Oise. Elle se traduit sur la ville par la mise en place d'actions d'éducation spécialisée auprès des jeunes en difficulté, et s'appuie sur le bilan d'activité de l'année N-1 (2025).

Enjeux et objectifs :

Cette convention d'objectifs et de moyens définit les relations contractuelles entre la ville d'Osny et l'association « Sauvegarde 95 » dont l'objet est la protection et l'éducation de l'enfance et de l'adolescence dans le Val d'Oise.

Les objectifs de cette convention sont de :

- mener des actions propres aux missions générales de la prévention spécialisée adaptées au territoire de la Ville d'Osny, en particulier dans le quartier en politique de la ville (Moulinard regroupant les résidences : Viosne, Vauvarois et du Moulin Vert) et ponctuellement de la Ravinière;
- aller sur les lieux où les jeunes sont les plus présents en vue de repérer ceux en difficulté qui nourrissent des rapports compliqués avec les institutions et ainsi, créer un lien de confiance indispensable à la relation socio-éducative,
- développer des actions éducatives, sociales et d'insertion, à la fois collectives et des accompagnements éducatifs individuels auprès des jeunes repérés. L'équipe pourra s'appuyer sur les ressources locales culturelles, sportives et/sociales, les bailleurs sociaux, les associations locales et/ou spécialisées, les centres sociaux et le collège de secteur.
- développer le partenariat et les échanges réguliers avec le Centre Social (structure accompagnant les familles et les jeunes dans leurs difficultés) permettant une complémentarité dans le suivi des accompagnements éducatifs menés. Notamment sur les suivis réalisés auprès des publics orientés par cette structure, dans le respect du secret professionnel partagé,
- développer des actions et projets avec les partenaires, notamment le collège du secteur pour accompagner les jeunes exclus,
- participer aux instances menées par la ville et notamment le groupe de travail constitué autour du projet éducatif,
- rendre compte des actions réalisées dans le cadre du PRIJ, notamment le nombre de jeunes invisibles repérés ainsi que les orientations et dispositifs d'accompagnements qui leur sont proposés.

Présentation du projet :

Les interventions des éducateurs de prévention spécialisée (1/2 ETP d'encadrement, 2 ETP éducatifs) à Osny concernent les quartiers du Moulinard et de la Ravinière. L'équipe présentée ci-dessus s'engage à mettre en place des actions en direction de 2 publics (11-17 ans et 18-25 ans) :

Les trois étapes clés pour l'intervention auprès des publics sont :

1- Le repérage :

- Le repérage par observation, reposant sur un travail de rue dans les endroits-clés de l'espace public.
- Les orientations institutionnelles découlant de la qualité du réseau partenarial.

2- L'accroche consiste en l'établissement d'une relation, entre les professionnels et le public qu'ils accompagnent. L'accroche n'a pas nécessairement de finalité opérationnelle immédiate, mais vise à rendre possible un travail éducatif durable.

3- L'accompagnement individuel : est une action socio-éducative auprès d'un jeune en souffrance et/ou en risque de marginalisation.

Il s'agit d'une relation d'aide qui prend en compte le jeune dans sa globalité, familiale, sociale, matérielle, dans le respect de son rythme personnel.

4- L'accompagnement collectif reprend les principes de l'accompagnement individuel. Des passerelles entre les deux types d'accompagnement sont souhaitables. Le travail avec un groupe permet le partage de moments communs qui sont souvent préalables à l'établissement de relations de confiance.

Bilan des interventions 2025 auprès des 11/15 ans :

En 2025 les 11/15 ans représentent 30 % des jeunes accompagnés par l'équipe de prévention spécialisée. Leur intervention dans une démarche de prévention précoce, visent à limiter les risques de décrochage scolaire, d'isolement ou de comportements à risque. Cette tranche d'âge est un public prioritaire en raison des enjeux de socialisation et de construction des repères éducatifs.

Les actions sont orientées sur les temps scolaires et extrascolaires :

Les actions en temps scolaires incluent :

- Présence aux abords des établissements (sorties de cours) pour observer les dynamiques relationnelles.
- Permanences socio-éducatives (jeux coopératifs, activités pendant la pause méridienne).

- Accueil de collégiens exclus temporairement, en lien avec les familles et les établissements.
- Actions de sensibilisation (harcèlement, cyberharcèlement, violences sexistes).

Les actions en temps extrascolaires incluent quant à elles des :

- Activités sportives (futsal, padel) et sorties culturelles (Paris, Bruxelles, La Rochelle) pour favoriser la cohésion et le respect des règles.
- Séjours éducatifs et temps de soutien scolaire (révisions du brevet).
- Travail avec les familles pour renforcer la cohérence éducative, notamment en cas de fragilités (décrochage, comportements difficiles).

Public 18/25 ans :

En 2025, les 16-25 ans représentent 67 % du public accompagné (31 jeunes sur 46), avec une surreprésentation masculine (91 %). Cette tranche d'âge, marquée par la transition vers l'autonomie, nécessite des modalités d'intervention adaptées : travail de rue, accroche éducative et mobilisation vers les dispositifs de droit commun.

Les 16-17 ans (17 % du public), en transition entre scolarité et insertion, présente des parcours fragilisés (décrochage, désorientation). L'accompagnement vise à maintenir le lien via des activités collectives (sport, séjours) et un suivi individualisé pour prévenir les ruptures.

Les 18-25 ans (50 % du public) sont principalement accompagnés vers l'insertion sociale et professionnelle :

- 76 % des jeunes ont un niveau brevet ou sans diplôme ;
- 31 % des démarches concernent le permis de conduire (levier de mobilité essentiel) ;
- 25 % portent sur la scolarité, souvent marquée par l'absentéisme ou des choix par défaut. L'équipe privilégie une remobilisation progressive (soutien éducatif, chantiers de pré-insertion) avant l'orientation vers l'emploi ou la formation.

Partenariats clés

- Mission Locale (dispositif O2R) : 37 jeunes repérés en 2025, dont 24 intégrés dans un parcours de remobilisation (majoritairement des garçons, avec 39 % de filles).
- Actions collectives (treks, ateliers artistiques, radio) pour favoriser l'engagement et identifier les besoins.

Impact financier : 7 000€.

Par conséquent, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Sauvegarde 95 » nécessaire à la mise en œuvre des actions éducatives du territoire, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'approuver le versement en 2026 d'une subvention de 7 000 €.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention d'objectifs et de moyens ci-annexé,

VU la délibération n°038.02.2026 du 5 février 2026 concernant l'attribution des subventions aux associations,

VU l'avis favorable à la majorité, abstention du groupe de l'opposition « Osny intensément » de la commission plénière du 14 septembre 2026,

CONSIDÉRANT que l'association « Sauvegarde 95 » poursuit des objectifs présentant un intérêt général pour la Ville, et qu'il est, dès lors, opportun de la subventionner,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE : À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, 7 abstentions du groupe de l'opposition "Osny intensément"

Approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Sauvegarde 95 » annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Article 2 :

De verser une subvention pour l'année 2026 d'un montant de 7 000 € dont le versement se fera en une seule fois.

Article 3 :

Les dépenses afférentes sont inscrites au budget communal de l'exercice 2026.

Article 4 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 24 septembre 2026
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire,

Laurent Achite-Henni
Laurent ACHITE-HENNI

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre

La Ville d'Osny, ci-après dénommée « la Ville » représentée par son maire, **Monsieur Laurent ACHITE-HENNI**, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal du 24 septembre 2026,

Et

L'Association Sauvegarde du Val d'Oise, ci-après dénommée « l'association », représentée par sa présidente **Madame Brigitte WERA** d'autre part,

Préambule :

Conformément à la volonté de la Ville d'Osny de mettre en œuvre une politique globale d'action sociale en faveur de la jeunesse, parmi lesquelles :

- développer une politique d'accompagnement éducatif spécifique en direction de jeunes en difficultés afin de prévenir la marginalisation ou les situations de rupture en faisant intervenir des experts de ce champ d'intervention,
- soutenir l'implication des jeunes dans le cadre d'actions éducatives de prévention se déroulant sur le territoire de la Ville d'Osny.

Cette dernière souhaite renforcer le partenariat avec l'association Sauvegarde du Val d'Oise et soutient l'existence d'une équipe de prévention spécialisée, sur le quartier en politique de la ville (Le Moulinard regroupant les résidences de la Viosne, le Vauvarois et du Moulin Vert) et sur le quartier de la Ravinière.

Pour permettre un partenariat efficace, la direction de la Jeunesse, de la vie des quartiers et des sports sera le service municipal référent de l'association, son interlocuteur privilégié. Ce service est en charge du suivi de la bonne application de la convention et assure l'interface avec les autres services ou élus municipaux au besoin.

Article 1^{er} : Objet de la convention

- Par la présente convention, l'association s'engage à réaliser le programme d'actions annexé et notamment :
 - mener des actions propres aux missions générales de la prévention spécialisée adaptées au territoire de la Ville d'Osny, en particulier le quartier en politique de la ville et ponctuellement de la Ravinière.
 - aller sur les lieux où les jeunes sont les plus présents en vue de repérer ceux en difficultés qui nourrissent des rapports compliqués avec les institutions et ainsi, créer un lien de confiance indispensable à la relation socio-éducative.

- développer des actions éducatives, sociales et d'insertion, à la fois collectives et des accompagnements éducatifs individuels auprès des jeunes repérés. L'équipe pourra s'appuyer sur les ressources locales culturelles, sportives et/sociales, les bailleurs sociaux, les associations locales et/ou spécialisées, les centres sociaux et les établissements scolaires.
- développer le partenariat et les échanges réguliers avec les structures Sociales (structure accompagnant les familles et les jeunes dans leurs difficultés) permettant une complémentarité dans le suivi des accompagnements éducatifs menés. Notamment sur les suivis réalisés auprès des publics orientés par ces structures, dans le respect du secret professionnel partagé.
- développer des actions et projets avec les partenaires, notamment les établissements scolaires pour accompagner les jeunes exclus.
- participer aux instances menées par la ville et notamment le groupe de travail constitué autour du projet éducatif de territoire.
- rendre compte des actions réalisées dans le cadre du dispositif O2R, notamment le nombre de jeunes invisibles repérés ainsi que les orientations et dispositifs d'accompagnements qui leur sont proposés.

L'association s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

- Pour sa part, la Ville s'engage à soutenir financièrement la réalisation du programme d'actions **annexé** à la présente convention, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la Ville.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an. Cette convention ne saurait faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

Article 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Sous réserve du vote conforme, au début de chaque exercice budgétaire, du conseil municipal, la Ville s'engage à verser à l'association, pour la poursuite exclusive des objectifs mentionnés à l'article 1^{er}, une subvention annuelle d'un montant de 7 000€.

Cette subvention couvre tous les frais liés aux actions collectives et accompagnements éducatifs individuels (hors fournitures pour les chantiers).

Article 4 : Obligations comptables et bilans du projet annuel des actions menées

L'association s'engage à fournir chaque année :

- un diagnostic des problématiques repérées sur le territoire, avec un plan d'actions permettant d'apporter des solutions (Projet annuel d'actions).
- le compte rendu financier propre au programme d'actions conforme à l'objet social de l'association, signé par la présidente ou toute personne habilitée dans les deux mois suivant sa réalisation.

- le compte rendu des activités propres à l'objectif, projets, actions ou programme d'actions conforme à l'objet social de l'association, signé par la présidente ou toute personne habilitée dans les deux mois suivant sa réalisation.

L'association, qui est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre à la Ville tout rapport.

Article 5 : Autres engagements

L'association contracte une assurance en responsabilité civile auprès d'une compagnie notoirement solvable, à même de la couvrir pour tout sinistre susceptible de lui être imputé du fait de ses activités.

Article 6 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, la Ville fait connaître ses griefs par écrit. En cas de non-réponse, de réponse insuffisante ou de prise en compte insuffisante des remarques contenues dans la lettre et ceci dans un délai de 1 mois, la Ville, sans préjudice des dispositions de l'article 10, peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Ce remboursement devra avoir été effectué dans les 3 mois suivant la demande écrite de la Ville.

Article 7 : Contrôle par le service référent

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le service référent de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Chaque année, l'association remet, 1 mois avant la fin de cette convention au plus tard :

- Un bilan d'activité détaillé, illustré par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'activités, ainsi qu'un diagnostic actualisé,
- Un bilan financier de l'année écoulée.
- Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par le service référent, en vue d'en vérifier l'exactitude.
- Le budget prévisionnel pour l'année N+1
- Le projet de fonctionnement N+1

Sur demande de la Ville, l'association fournit à cette dernière, toute pièce justificative à même d'éclairer l'usage fait par elle des sommes allouées au titre de la présente convention. Le cas échéant, l'association répond à toute demande de contrôle sur place de ses comptes et documents financiers.

De même que l'association s'engage à transmettre à la Ville, tous documents et tous renseignements demandés, dans un délai de 1 mois maximum.

Articles 8 : Evaluation

Les services de la Ville conviennent avec l'association d'évaluer chaque trimestre la poursuite et l'atteinte des objectifs fixés par la présente convention, par l'intermédiaire d'un bilan d'étape trimestriel rendu par l'association. Des réunions partenariales entre les services de la ville et l'association auront lieu toutes les fois que l'une ou l'autre des parties le jugera utile.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Saisie à cet effet d'une demande de la Ville, l'association fournit à tout moment toute pièce susceptible de permettre cette évaluation. Elle se soumet en outre à toute demande de contrôle sur place, par la Ville, de ses activités.

Article 9 : Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu à l'article 7 et au dépôt des conclusions éventuellement provisoires de cette évaluation prévue à l'article 8.

Article 10 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Article 11 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Osny, le

Pour l'association, la présidente

Pour la commune d'Osny, le maire,

Brigitte WERA

Laurent ACHITE-HENNI

Annexe

ACTIONS – PRÉVENTION SPECIALISÉE

Dans le cadre de la collaboration avec la Ville et l'articulation nécessaire avec les politiques en direction des jeunes, la Sauvegarde du Val d'Oise s'engage à mener les actions propres aux missions générales de la prévention spécialisée adaptées au territoire de la Ville d'Osny, à savoir :

- Participer aux réunions de travail ou instances de réflexion sur la jeunesse en difficulté et la prévention,
- S'adapter aux besoins évolutifs des publics et des territoires en modifiant si nécessaire les pratiques et en développant éventuellement des outils répondant aux objectifs.

Les interventions des éducateurs de prévention spécialisée (1/2 ETP d'encadrement, 2 ETP éducatifs) à Osny concernent le quartier en politique de la ville de la Ravinière. Ils s'engagent à mettre en place des actions en direction de 2 publics :

Les trois étapes clés pour l'intervention auprès des publics :

1-le repérage :

- Le repérage par observation, reposant sur un travail de rue dans les endroits-clés de l'espace public.
- Les orientations institutionnelles découlant de la qualité du réseau partenarial.

2- L'accroche consiste en l'établissement d'une relation, entre les professionnels et le public qu'ils accompagnent. L'accroche n'a pas nécessairement de finalité opérationnelle immédiate, mais vise à rendre possible un travail éducatif durable.

3- L'accompagnement individuel : est une action socio-éducative auprès d'un jeune en souffrance et/ou en risque de marginalisation.

Il s'agit d'une relation d'aide qui prend en compte le jeune dans sa globalité, familiale, sociale, matérielle, dans le respect de son rythme personnel.

4- L'accompagnement collectif reprend les principes de l'accompagnement individuel. Des passerelles entre les deux types d'accompagnement sont souhaitables. Le travail avec un groupe permet le partage de moments communs qui sont souvent préalables à l'établissement de relations de confiance.

Public 11/15 ans :

- Activités et chantiers socio-éducatifs : bourses vacances, séjours, sorties, activités sportives et culturelles, le mercredi et les vacances scolaires
- Mise en place d'un atelier créatif régulier.
- Mise en place d'un dispositif d'accueil des collégiens exclus temporairement avec un accompagnement spécifique en partenariat avec le collège de secteur, la Bruyère
- Accompagnements éducatifs individuels + lien avec les familles.
- Partenariat avec le Centre Social ou acteur du social, intervenant auprès des mêmes familles pour une complémentarité des accompagnements.

Public 16/25 ans :

- Action d'insertion et de pré-insertion : chantiers de pré-insertion et de mobilisation en partenariat avec les bailleurs, les associations locales et la ville.
- Groupe de formation auto-école.
- Actions sur les quartiers : activités sportives, participation aux événements locaux (fêtes de quartier, fête des voisins, etc.), activités artistiques.
- Accompagnements éducatifs individuels
- Orientation et accompagnements sur les dispositifs interne d'insertion de la Sauvegarde 95.

Les objectifs de l'équipe éducative pour chacun des 3 secteurs seront :

Pour les 11-15 ans les plus en difficulté, d'intervenir par des actions individuelles afin de lutter contre l'exclusion et prévenir le décrochage scolaire, l'absentéisme lourd et les passages à l'acte.
Soutenir la parentalité face aux enjeux de l'adolescence et favoriser une communication plus apaisée.

Pour les 16-25 ans éloignés du droit commun et sortis du système scolaire de favoriser les actions de formation et raccrochage scolaire.

Pour les 2 publics de contribuer à l'égalité des chances en faisant sortir les jeunes de leur quartier.

Évaluation :

Rapport de mission de l'équipe (annuel) et bilan partagé avec le CD95, CACP, ville.

Bilan des actions avec un financement spécifique : VVV, contrat de ville.

- Nombre de jeunes accompagnés (sexe, tranche d'âges, mode d'hébergement, mode de premier contact)
- Type de demande explicite par tranche d'âges et type de démarche engagée (actions éducatives collectives, démarches administratives, écoute/soutien, emploi, formation, situation judiciaire, logement/hébergement, santé, soutien scolaire, domaine scolaire, problèmes familiaux)
- Nombre de jeunes en chantiers éducatifs ou de mobilisation
- Nombre de jeunes en séjours éducatifs
- Nombre d'heures de chantiers pré-insertion
- Types d'accompagnements éducatifs réalisés (aboutissements ou suivis), liens avec les familles, partenariat, ... (+ nombre)
- Types d'actions collectives menées (dates, lieux, typologie des actions, ...), analyse sur l'impact des actions collectives auprès des jeunes. (+ nombre de jeune pour chaque action /âge/sexe ...)



**prévention
spécialisée**

Sauvegarde du Val d'Oise



**Rapport d'activité
2025**

Équipe de Osny



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Composition des équipes	3
Le soutien aux équipes et éducateurs	4
Répartition des types d'activités de l'équipe éducative sur la semaine	6
TRAVAIL DE RUE ET PRESENCE SOCIALE	7
les secteurs d'interventions	7
Le travail de rue	8
Présence sociale	10
Moyens de communication et d'information	11
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	13
Présentation du public touché	13
Thématique des accompagnements	16
L'INTERVENTION AUPRES DES JEUNES DE 11-15 ANS	18
Relations avec les collègues	18
Actions socio-éducatives (extra scolaires)	20
L'INTERVENTION AUPRES DES JEUNES DE 16-25 ANS	22
Les 16 – 17 ans	22
Les 18-25 ans (et plus)	23
Partenariat avec la mission locale	25
ACTIONS EDUCATIVES COLLECTIVES	27
Atelier ou sorties ponctuelles	27
Chantiers éducatifs trocs	28
Chantiers éducatifs rémunérés	29
Séjours précédés d'un chantier	29
Projets spécifiques	30
LES PARTENARIATS ENGAGES	31
LES METHODES D'INTERVENTION SPECIFIQUES	32
L'auto-école associative	32
Les A.C.I.	32
L'appartement du Ponceau	33
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	34

INTRODUCTION

L'année 2025 s'inscrit dans une phase d'évolution pour l'équipe de prévention spécialisée d'Osny, à la suite de mouvements de personnel intervenus en 2024 ayant impacté la continuité de l'intervention sur le territoire.

Dans ce cadre, l'année a été consacrée à la remise en cohérence de l'action éducative, à la réinscription de l'équipe dans les dynamiques locales et à la consolidation des liens avec les jeunes, les habitants et les partenaires.

Fidèles aux principes de la prévention spécialisée, les professionnels ont poursuivi le développement d'une présence éducative de proximité, en allant à la rencontre des jeunes dans leurs espaces de vie et en adaptant leurs modalités d'intervention aux réalités observées.

L'intervention de l'équipe s'est ainsi structurée autour d'un travail de présence, de mise en lien et d'accompagnement, visant à renforcer la lisibilité de son action et à ajuster ses pratiques aux besoins identifiés sur le territoire.

Ce rapport d'activité retrace les actions menées en 2025 à travers le travail de rue, la présence sociale, les accompagnements éducatifs et les actions collectives. Il met également en lumière les dynamiques partenariales développées ainsi que les principaux enjeux rencontrés auprès des jeunes.

COMPOSITION DES EQUIPES

L'équipe de prévention spécialisée d'Osny est composée de deux éducateur·rice·s spécialisé·e·s (2 ETP), d'un·e apprenti·e éducateur·rice spécialisé·e et d'une cheffe de service à mi-temps.

Donia YACOUBI, cheffe de service, occupe ce poste depuis mars 2025 (0,5 ETP), dans le cadre du remplacement de Lhabib BENSAYNAH, puis confirmée en CDI à partir de septembre 2025.

Équipe éducative

- Rachel, éducatrice spécialisée, arrivée le 15 septembre 2025 – 1 ETP,
- Driss, éducateur spécialisé, arrivé en janvier 2025 – 1 ETP,
- Pierre LUTZ, éducateur spécialisé en Apprentissage (2^e année EPSS), arrivé en septembre 2023, présent au sein de l'équipe jusqu'au 05 décembre 2025 – 1 ETP.

Sociologue

Monique, sociologue, est intervenue auprès de l'équipe depuis février 2020, à raison d'environ 3 heures par semaine. Au cours de l'année 2025, dans un contexte de transition lié à son départ, cet accompagnement a été repris par Thomas enseignant-chercheur à l'Université Paris-Est Créteil, sociologue spécialiste des socialisations juvéniles déviantes et délinquantes dans les quartiers populaires. Il intervient désormais auprès de l'équipe à raison d'une demi-journée par mois.

Son intervention vise à soutenir la réflexion collective des professionnels à partir d'un regard sociologique sur les réalités du territoire et les situations rencontrées. À travers l'analyse de textes, des temps d'échanges et sa présence ponctuelle sur le terrain, il contribue à nourrir l'analyse des pratiques, à interroger le sens des actions menées et à accompagner l'élaboration d'outils méthodologiques utiles aux équipes dans leurs modalités d'intervention.

Référente de parcours – dispositif O2R (anciennement PRIJ)

Laetitia, référente de parcours du dispositif O2R porté par la Mission Locale, intervient en articulation avec l'équipe de prévention spécialisée depuis septembre 2024.

Son intervention vise à soutenir l'accompagnement des jeunes âgés de 18 à 26 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Son temps de travail est partagé entre la Mission Locale et l'équipe de prévention spécialisée, ce qui lui permet d'adapter ses modalités d'intervention aux rythmes des services et aux disponibilités des jeunes, notamment dans les phases d'« aller vers » et de prise de contact.

LE SOUTIEN AUX EQUIPES ET EDUCATEURS

Réunions d'équipe

Une réunion d'équipe hebdomadaire est animée par la cheffe de service afin de partager les informations nécessaires à l'organisation du travail et d'assurer la coordination des actions menées sur le territoire. Ces temps permettent d'aborder les situations rencontrées par les éducateurs, de réfléchir collectivement aux accompagnements individuels et d'organiser les interventions de la semaine (travail de rue, actions collectives, rendez-vous partenariaux).

Ils constituent également un espace de circulation des informations descendantes et ascendantes entre les équipes et la direction. La position de la cheffe de service sur deux équipes favorise par ailleurs une articulation étroite entre les deux territoires.

Le co-développement des pratiques

Autour de l'équipe intervient également Samia, coach en co-développement des pratiques, qui accompagne une fois par mois l'équipe d'Osny.

Ces temps de travail permettent aux éducateurs d'évoquer des situations professionnelles complexes et de conduire une rétrospection en équipe autour de leurs pratiques professionnelles. Cette démarche favorise l'intelligence collective, soutient l'analyse des situations rencontrées et contribue à faire évoluer les modalités d'intervention des équipes.

Les formations

Dans une logique de formation continue, plusieurs formations ont été proposées aux professionnels afin de soutenir leur pratique et d'enrichir leurs compétences. Ces formations sont complémentaires aux formations demandées par les professionnels.

Au cours de l'année, les éducateurs ont notamment participé à différentes formations portant sur la bientraitance, la fonction d'éducateur en prévention spécialisée – notamment à travers les modules « Être éducateur en prévention spécialisée » et « Posture professionnelle et accompagnement en prévention spécialisée », ainsi que sur le Sauveteur Secouriste du Travail (SST), la protection de l'enfance, l'accompagnement des situations de prostitution des mineurs et la discipline positive. Les professionnels ont également pris part au colloque organisé par la CNAPE et le CNLAPS autour de l'avenir de la prévention spécialisée et des modalités d'adaptation de ses pratiques aux évolutions des publics et des territoires.

Ces temps de formation contribuent à actualiser les connaissances des professionnels, à renforcer leurs compétences et à nourrir leurs pratiques éducatives au regard des enjeux rencontrés sur le terrain.

L'accueil d'une apprentie

Au cours de l'année, l'équipe a accueilli un apprenti éducateur spécialisé, inscrit dans un parcours de formation en alternance.

L'apprentissage constitue un levier essentiel de transmission des pratiques professionnelles. Il permet au futur professionnel de développer ses compétences à partir de l'observation, de l'expérimentation et de l'analyse des situations rencontrées, tout en contribuant à la réflexion collective et à la dynamique d'équipe.

L'équipe a ainsi mobilisé différents temps d'échanges et d'accompagnement afin de garantir un cadre de formation cohérent et soutenant pour l'apprenti. Ces temps participent à la construction de la posture professionnelle et à l'appropriation des enjeux liés au travail éducatif de terrain.

Intervenants sur les actions collectives

Pour certains projets éducatifs, l'équipe mobilise ponctuellement des intervenants extérieurs. Il s'agit notamment de jeunes adultes issus du territoire, parfois anciennement accompagnés, qui participent à l'encadrement d'activités, de chantiers éducatifs ou de séjours.

Ces collaborations permettent de soutenir la mise en œuvre des actions, de favoriser l'implication des jeunes et de valoriser des parcours d'insertion.

Divers - Contexte particulier de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par une recomposition complète de l'équipe de prévention spécialisée d'Osny, dans un contexte faisant suite à une rupture du lien avec le territoire, les jeunes et les partenaires à la fin de l'année 2024.

L'arrivée successive de nouveaux professionnels — un éducateur spécialisé en janvier 2025, une cheffe de service en mars 2025 dans le cadre d'un remplacement, puis une éducatrice spécialisée en septembre 2025 — a engagé une dynamique de reconstruction de l'équipe. Cette recomposition a nécessité un temps d'appropriation des missions, de redéfinition des modalités d'intervention et de réorganisation du travail éducatif, ainsi qu'un travail de réappropriation du territoire afin d'en saisir les spécificités, les dynamiques locales et les besoins des publics.

L'enjeu principal a été celui de la réimplantation : rétablir une présence éducative identifiable, réinvestir les espaces publics et recréer des liens de confiance avec les jeunes, les habitants et les partenaires locaux.

Cette démarche s'est appuyée sur une reprise progressive du travail de rue, le développement de la présence sociale et une mobilisation active du réseau partenarial. L'équipe a ainsi engagé un travail d'interconnaissance avec les acteurs locaux (structures de proximité, établissements scolaires, services municipaux, élus), permettant d'affiner la connaissance du territoire, de repérer les besoins et d'ajuster les modalités d'intervention en conséquence.

Ce travail de réancrage, inhérent à la prévention spécialisée, s'inscrit dans le temps. Il repose sur la régularité de la présence, la qualité du lien établi et la capacité de l'équipe à adapter ses interventions aux réalités observées. Cette phase a nécessité un temps d'installation, favorisant l'accroche des publics, la compréhension des dynamiques locales et l'identification des situations à accompagner, et s'est traduite par un travail soutenu de repérage, de mise en lien et de consolidation de la présence éducative.

Malgré ce contexte de transition, l'équipe a su structurer son intervention et poser les bases d'un fonctionnement stabilisé, permettant d'envisager l'année 2026 dans une perspective de consolidation et de développement des actions engagées.

Dans cette perspective, l'analyse de la répartition des activités permet d'éclairer les orientations retenues par l'équipe au cours de cette année de réimplantation.



REPARTITION DES TYPES D'ACTIVITES DE L'EQUIPE EDUCATIVE SUR LA SEMAINE

Ce tableau représente une « moyenne » sur l'année. Les modalités d'intervention peuvent toutefois varier selon les périodes, notamment durant les vacances scolaires.

Accompagnements individuels	25%
Action collectives/séjour/ sorties/ chantiers	20%
Temps de réunions internes et partenariales	25%
Travail administratif (écrits professionnels, préparation actions collectives, feuilles d'heure, fiches projet...)	15%
Travail de rue/ Présence sociale *	15%
Total	100%

*Concernant le travail de rue en soirée, chaque éducateur fait deux soirées par semaine généralement en binôme.

Concernant la présence sociale le week-end : les équipes éducatives ont travaillé une quinzaine de samedis ou dimanche sur l'année 2025, plus particulièrement sur des événements de quartier sur la période « printemps / été » ou bien sur la fin d'année : animations de proximité ou bien sur des actions socio-éducatives (sorties culturelles, chantiers éducatifs, repas partagés...).

La répartition des activités traduit les priorités d'intervention définies par l'équipe dans un contexte de recomposition et de réimplantation sur le territoire.

L'équilibre observé entre accompagnements individuels (25 %) et temps de réunions internes et partenariales (25 %) met en évidence un double enjeu : reconstruire les liens avec les acteurs du territoire tout en réengageant progressivement des suivis éducatifs. Le travail partenarial a ainsi constitué un appui pour mieux appréhender les dynamiques locales, faciliter l'orientation des jeunes et repositionner l'équipe dans le réseau d'acteurs.

Les actions collectives (20 %) ont joué un rôle structurant dans cette phase. Elles ont permis d'aller à la rencontre de jeunes peu présents dans l'espace public, de recréer du lien et de soutenir l'émergence d'accompagnements individuels. Elles ont également contribué à redonner de la lisibilité à l'intervention éducative sur le territoire.

La place du travail de rue et de la présence sociale (15 %) doit être mise en perspective avec les spécificités locales, notamment une faible occupation de l'espace public par les jeunes. Cette réalité a conduit l'équipe à adapter ses modalités d'intervention, en diversifiant les points de contact et en s'appuyant davantage sur des supports d'accroche.

Parallèlement, le temps consacré au travail administratif (15 %) traduit les besoins liés à la structuration de l'activité : formalisation des accompagnements, organisation des actions et mise en place d'outils de suivi, dans un contexte de reconstruction du cadre de travail.

Dans son ensemble, cette répartition met en évidence une dynamique d'intervention en reconstruction, articulant présence éducative, développement des partenariats et montée en charge progressive des accompagnements, en cohérence avec les réalités du territoire.



TRAVAIL DE RUE ET PRESENCE SOCIALE

LES SECTEURS D'INTERVENTIONS

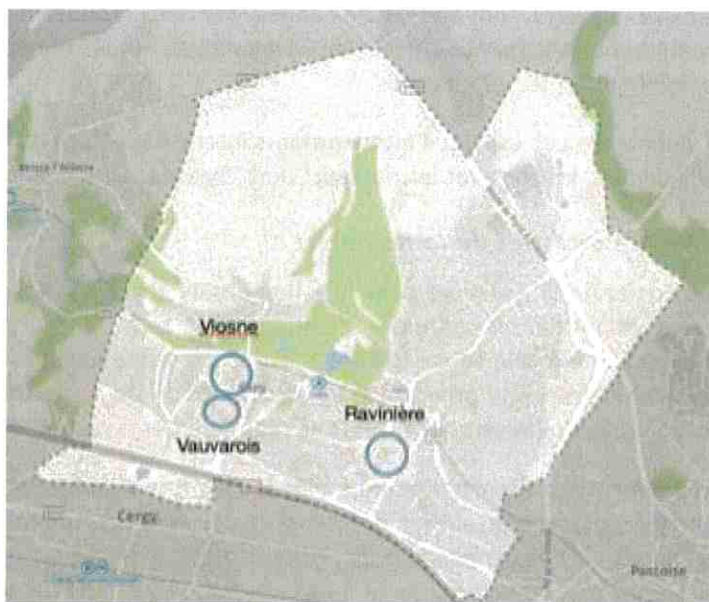
Cartographie

Osny fait partie des 13 communes constituant la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (C.A.C.P.). La commune compte 17 954 habitants selon les données de population municipale en vigueur au 1er janvier 2026¹.

Située au nord-ouest du Val-d'Oise, à proximité de Cergy, Osny s'inscrit dans un territoire à la fois urbain et périurbain. Son développement s'est accéléré à partir des années 1970 dans le cadre de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, entraînant une évolution de sa configuration urbaine et de sa population.

Aujourd'hui, la commune présente des réalités contrastées, avec la coexistence de quartiers pavillonnaires et de secteurs d'habitat collectif. Ces caractéristiques influencent les dynamiques sociales locales et les modalités d'intervention de l'équipe de prévention spécialisée.

Le travail de rue constitue une modalité centrale d'intervention. Il permet d'aller à la rencontre des jeunes dans leurs espaces de vie et d'adapter les actions éducatives aux réalités du territoire.



Observations des éducateurs

À l'échelle du territoire, les éducateurs observent une occupation globalement modérée de l'espace public par les jeunes. Les regroupements restent de taille limitée, peu stabilisés et variables selon les périodes. Cette faible visibilité ne traduit pas une absence de public, mais plutôt des modes de présence plus discrets, nécessitant une observation attentive et une présence régulière pour maintenir le lien.

Un élément marquant sur la commune d'Osny réside dans les relations intergénérationnelles. Les éducateurs y observent des interactions régulières entre jeunes et adultes, avec une proximité entre générations qui s'inscrit dans une forme de veille informelle à l'échelle des quartiers. Cette dynamique participe à un certain équilibre local, tout en nécessitant une lecture fine des rôles et des postures de chacun dans l'espace public.

➤ **Le secteur de la Viosne – Moulinard**

Le secteur de la Viosne, incluant le quartier du Moulinard, constitue un espace d'intervention important pour l'équipe, notamment du fait de la présence du local éducatif et du centre social « Déclic », partenaire privilégié sur le territoire.

Le quartier se caractérise par une configuration mêlant habitat collectif et espaces ouverts, avec peu de lieux de regroupement clairement identifiés en dehors des équipements. Les deux city-stades constituent à ce titre des points d'accroche structurants, particulièrement investis lors des périodes de beau temps, en lien avec la proximité du collège de la Bruyère.

En dehors de ces espaces, la présence des jeunes apparaît plus diffuse. Les regroupements sont souvent de petite taille, mobiles et peu installés dans la durée. Les jeunes privilégient des formes de présence intermittentes, ce qui rend les temps de rencontre plus aléatoires.

¹ Source : Ville d'Osny – données de population INSEE, population municipale de référence au 1er janvier 2023, en vigueur au 1er janvier 2026.



Dans ce contexte, le travail éducatif repose sur une présence régulière et un repérage fin des lieux de passage. Les échanges s'inscrivent dans la durée et se construisent par la répétition des contacts. Le secteur reste néanmoins un point d'ancrage important, avec plusieurs jeunes connus de l'équipe dans le cadre d'accompagnements engagés.

➤ *Le quartier du Vauvarois*

Le quartier du Vauvarois présente une ambiance globalement calme, avec peu de regroupements visibles dans l'espace public. Les éducateurs y observent principalement des passages plutôt que des installations durables.

Un point de présence se distingue toutefois à la jonction avec le quartier du Moulinard. Cet espace est occupé de manière régulière, tout au long de l'année, par deux groupes distincts : des jeunes et des adultes plus âgés. Cette cohabitation structure une partie des dynamiques locales et nécessite une approche adaptée, prenant en compte les équilibres entre générations.

En dehors de cet espace, l'intervention s'inscrit davantage dans une logique de veille et de suivi de situations individuelles, en lien avec les parcours déjà engagés.

➤ *Le quartier de la Ravinière*

Le quartier de la Ravinière constitue l'un des secteurs d'intervention de l'équipe, avec la présence de plusieurs jeunes connus dans le cadre des accompagnements.

La dynamique locale se caractérise par une présence juvénile peu visible et des regroupements ponctuels. Les éducateurs observent principalement des temps de stagnation autour du parking situé en partie haute du quartier, à des horaires relativement ciblés. Ces regroupements restent de taille limitée et peu installés dans la durée.

Par ailleurs, la présence d'enfants plus jeunes (public primaire) est observée de manière ponctuelle au sein du quartier, notamment autour des espaces de jeux. Ces temps de présence relèvent davantage d'usages liés à l'enfance qu'à des dynamiques de regroupement adolescent.

Les jeunes plus âgés sont, quant à eux, peu présents dans l'espace public du quartier. Ils se déplacent davantage vers d'autres secteurs de la commune ou maintiennent le lien entre eux via les réseaux sociaux, ce qui rend leur présence moins visible pour les éducateurs.

L'Espace de Vie Sociale « Nouvelle'R » constitue un partenaire identifié sur le quartier, avec une activité principalement tournée vers les familles et les enfants. Il est peu investi par les adolescents et jeunes majeurs, ce qui limite son rôle comme point d'accroche direct pour ce public.

La proximité avec le quartier des Pâtis influence néanmoins les dynamiques locales, certains jeunes de ce secteur étant visibles ponctuellement sur le quartier de la Ravinière.

Dans ce contexte, le travail éducatif repose sur une présence régulière, une attention portée aux temporalités de présence et une capacité à maintenir le lien avec des jeunes peu visibles dans l'espace public. Il s'appuie également sur le partenariat avec l'EVS qui, bien que principalement orienté vers les familles et les enfants, constitue un relais de proximité participant à la connaissance du quartier de la Ravinière et à l'inscription de l'intervention dans le tissu local.

LE TRAVAIL DE RUE

En 2025, le travail de rue a constitué une modalité d'intervention incontournable, tout en faisant l'objet d'ajustements dans ses modalités de mise en œuvre, en lien avec les réalités du territoire et la faible présence des jeunes dans l'espace public.

Les rencontres dans l'espace public demeurent la principale modalité d'entrée en relation, représentant 52 % des mises en lien. Les premiers contacts s'effectuent également par l'intermédiaire du réseau informel (35 %), tandis que le réseau institutionnel représente 13 % des entrées en relation. À l'inverse, les réseaux sociaux ne constituent pas un mode d'entrée initial sur le territoire, bien qu'ils soient mobilisés dans le maintien du lien avec certains jeunes.

Le travail de rue et la présence sociale constituent le socle de l'intervention en prévention spécialisée. Inscrites dans une démarche d'« aller vers », ces pratiques consistent à rencontrer les jeunes dans leurs espaces de vie afin d'entrer en relation avec des publics parfois éloignés des institutions et de créer les conditions d'un premier lien éducatif.

La présence sociale repose sur l'inscription régulière des éducateurs dans les lieux fréquentés par les jeunes (établissements scolaires, équipements sportifs, événements locaux ou autres espaces de vie). Cette proximité favorise l'identification des éducateurs comme adultes ressources et facilite les échanges informels avec les jeunes.

Le travail de rue se déploie quant à lui directement dans l'espace public, dans les lieux de regroupement identifiés. Il vise à engager la rencontre, à instaurer progressivement une relation de confiance et à repérer d'éventuelles situations de vulnérabilité pouvant nécessiter un accompagnement éducatif.

Si les échanges peuvent paraître spontanés, le travail de rue repose sur une stratégie d'intervention et sur des pratiques professionnelles spécifiques à la prévention spécialisée : observation active du territoire, compréhension des dynamiques entre groupes de jeunes, repérage des temporalités de présence et analyse des évolutions de la vie locale, ainsi que le recours à différentes techniques d'entretien adaptées aux situations rencontrées dans l'espace public.

Ces pratiques reposent enfin sur une disponibilité éducative et une capacité d'adaptabilité, permettant aux éducateurs de saisir les opportunités de rencontre et d'ajuster leur intervention aux réalités du territoire.

Ces données traduisent l'importance du travail de rue comme support de rencontre, dans un contexte où les jeunes sont peu visibles dans l'espace public, en particulier sur certains secteurs. Les temps informels restent donc déterminants pour établir un premier contact, maintenir le lien et repérer de nouvelles situations.

L'organisation du travail de rue, définie en réunion d'équipe, permet d'ajuster les secteurs d'intervention, les créneaux horaires et les modalités de présence au regard des dynamiques observées. Elle s'appuie sur une présence régulière sur les différents quartiers, en articulation avec les autres modalités d'intervention.

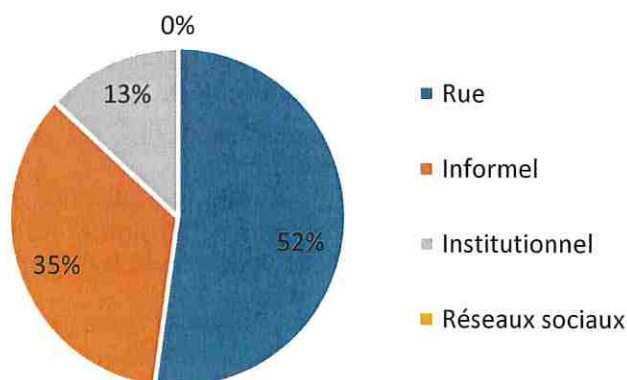
Les interventions en soirée sont maintenues tout au long de l'année, à raison d'au moins deux sorties hebdomadaires par éducateur, généralement en binôme. Ces temps favorisent la rencontre avec des jeunes présents en fin de journée et permettent d'inscrire l'intervention dans une temporalité adaptée à leurs rythmes de vie.

Sur le territoire d'Osny, les regroupements de jeunes dans l'espace public restent limités et fluctuants. La fréquentation des espaces extérieurs varie selon les périodes, avec une présence plus marquée lors des beaux jours, notamment autour de certains équipements comme les city-stades ou les abords du centre social. À l'inverse, en période hivernale, les jeunes se rendent moins visibles et investissent davantage des espaces privatifs ou des lieux moins accessibles.

Dans ce contexte, le travail de rue repose sur une présence régulière et une capacité d'adaptation, permettant de maintenir une visibilité de l'équipe, d'identifier les dynamiques locales et d'entrer en relation avec des jeunes parfois éloignés des espaces publics ou des dispositifs existants.

Il constitue ainsi un support d'observation et d'intervention, venant alimenter la compréhension des situations et orienter les modalités d'accompagnement. Cette pratique s'articule étroitement avec la présence sociale et les actions collectives, qui permettent de prolonger le travail engagé dans d'autres espaces fréquentés par les jeunes.

Mode d'entrée en relation





PRESENCE SOCIALE

La présence sociale s'inscrit dans la continuité du travail de rue et constitue un levier complémentaire pour maintenir et développer le lien avec les jeunes. Elle repose sur une inscription régulière des éducateurs dans les espaces et les temps fréquentés par les publics, en s'adaptant aux spécificités du territoire.

Sur le territoire d'Osny, cette modalité revêt une importance particulière. La faible visibilité des jeunes dans l'espace public, notamment en dehors des périodes estivales, nécessite de diversifier les points de rencontre et d'inscrire l'intervention dans des lieux identifiés et fréquentés.

L'inscription des équipes dans la vie et la dynamique de leur quartier d'intervention

La présence sociale de l'équipe s'inscrit dans une logique de proximité et de régularité, au plus près des espaces de vie des jeunes et des habitants. Elle ne repose pas uniquement sur des temps d'intervention formalisés, mais aussi sur une inscription progressive dans les dynamiques locales, à travers la participation aux temps forts des quartiers, la connaissance des acteurs de proximité et la fréquentation régulière des lieux investis par les habitants.

Sur le territoire d'Osny, cette inscription s'appuie notamment sur la présence de l'équipe dans les secteurs de la Viosne-Moulinard, de la Ravinière, du Vauvarois et, plus ponctuellement, des Pâtis. Elle se construit au fil des rencontres avec les jeunes, les familles, les partenaires et les habitants, dans une logique de repérage mutuel. Cette présence régulière permet à l'équipe d'être identifiée comme un repère éducatif sur le territoire, tout en affinant sa compréhension des dynamiques propres à chaque quartier.

Elle se nourrit également des liens tissés avec les structures de proximité, en particulier le centre social Déclic sur le secteur de la Viosne-Moulinard et l'Espace de Vie Sociale « Nouvelle Air » sur le quartier de la Ravinière. Ces appuis contribuent à inscrire l'intervention éducative dans le tissu local et à renforcer la lisibilité de l'action de l'équipe.

Les passages informels et réguliers dans les structures sur les différents secteurs

La présence sociale de l'équipe s'appuie également sur des passages réguliers, formels ou informels, dans les structures partenaires du territoire. Ces temps permettent de maintenir une connaissance des situations, d'échanger avec les professionnels et de renforcer la cohérence des accompagnements.

L'équipe est ainsi en lien avec le collège de La Bruyère, la Mission Locale, le dispositif O2R, le centre social Déclic, l'Espace de Vie Sociale « Nouvelle Air », la Bricothèque ou encore La Petite Pause. La participation à des instances de coordination, notamment les GTO, contribue également à croiser les regards sur certaines situations.

Ces passages participent pleinement à la présence sociale, en permettant de maintenir une visibilité auprès des jeunes et d'identifier des situations peu visibles dans l'espace public.

La mise en œuvre de chantiers éducatifs ou de pré-insertion directement sur les quartiers

Les chantiers éducatifs constituent des supports d'intervention pertinents dans le cadre de la présence sociale. Ils permettent de mobiliser les jeunes autour d'actions concrètes et visibles sur le quartier, tout en travaillant des dimensions éducatives telles que l'engagement, le respect du cadre, la ponctualité ou encore la relation à l'adulte.

En 2025, plusieurs actions ont été mises en œuvre sur le territoire ou en lien avec ses acteurs de proximité. Le chantier réalisé dans le cadre de la fête de quartier organisée avec le Déclic a ainsi permis à un jeune de participer à l'organisation d'un temps fort local, favorisant son implication dans la vie du quartier.

D'autres supports, comme un chantier de déménagement, ont également permis de travailler l'engagement dans une logique de remobilisation et de première mise en situation.

Par ailleurs, les liens développés avec certains partenaires, notamment les bailleurs sociaux, ouvrent des perspectives pour la mise en œuvre de chantiers en lien avec la vie des quartiers (réhabilitation, entretien d'espaces extérieurs, potagers partagés), en cohérence avec les besoins repérés sur le territoire.



Le local de chacune des équipes

L'équipe dispose de deux locaux implantés sur le territoire, situés respectivement sur les quartiers de la Ravinière et de la Viosne.

Le local principal est situé au cœur du quartier de la Viosne. Sa localisation centrale, à proximité du centre social *Le Déclif* et des espaces de passage, favorise sa visibilité et son accessibilité. Il est identifié par les jeunes et les habitants comme un point de repère, permettant d'accueillir des temps informels, des rendez-vous éducatifs et la préparation des actions. Cette implantation facilite les sollicitations spontanées et permet d'inscrire la relation dans un cadre repéré et accessible.

Un second local est implanté sur le quartier de la Ravinière. À ce jour, il reste peu investi en raison d'une localisation moins visible et moins propice aux passages. Toutefois, au regard des besoins repérés sur ce secteur, notamment en matière de présence éducative et de points d'appui de proximité, son utilisation fait l'objet d'une réflexion en vue d'un investissement plus régulier.

Ces deux espaces constituent des supports complémentaires, permettant d'adapter la présence éducative aux réalités des différents quartiers et d'offrir des points d'accueil identifiés sur le territoire.

Les autres leviers de présence sociale

Les équipes poursuivent, également, le développement d'outils leur permettant de rester en lien avec ces jeunes.

- **Les créneaux gymnase (activité de futsal) à la Ravinière** : Tous les mardis de 18h à 20h. L'activité est encadrée par deux éducateurs et constitue un support régulier de rencontre avec les jeunes du territoire. Elle permet de mobiliser un public qui ne fréquente pas nécessairement les autres espaces éducatifs, tout en travaillant le respect du cadre, des règles et du collectif.
- **Un créneau au gymnase de la Bruyère** avait également été envisagé. Toutefois, en raison de travaux en cours sur l'équipement, sa mise en œuvre reste pour l'instant suspendue.
- **La présence sociale sur les réseaux sociaux.**

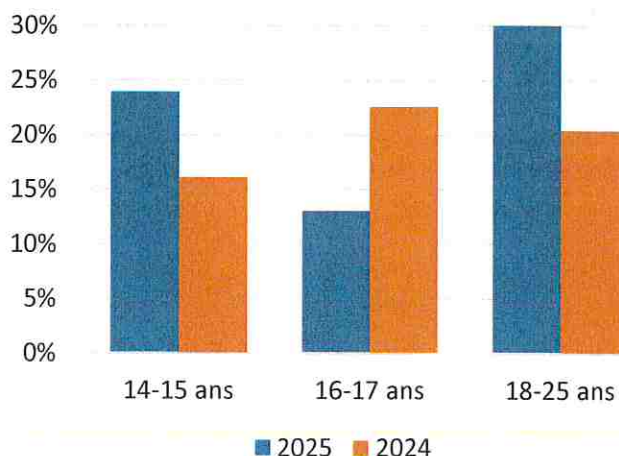
MOYENS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

L'évolution des usages numériques amène l'équipe à adapter ses modalités de communication et d'intervention. Les outils numériques, et en particulier les réseaux sociaux, s'inscrivent désormais comme des supports complémentaires au travail de rue, permettant d'intervenir dans des espaces de socialisation pleinement investis par les publics.

Ces outils ne se substituent pas à la relation en présence, mais viennent en prolonger les effets. Ils facilitent le maintien du lien entre deux rencontres, soutiennent la continuité des accompagnements et permettent de mobiliser plus facilement les jeunes autour des actions proposées.

En 2025, sur le territoire d'Osny, 67 % des jeunes accompagnés sont en lien avec l'équipe via les réseaux sociaux, contre 33 % qui ne le sont pas. Cette proportion témoigne de la place significative qu'occupent ces supports dans la relation éducative et s'inscrit dans une évolution plus large des modes de communication, où les échanges numériques occupent une place structurante dans le quotidien des jeunes.

Evolution des jeunes en lien avec les réseaux sociaux



Cette situation s'explique notamment par la faible présence des jeunes dans l'espace public, nécessitant de s'appuyer sur des modalités complémentaires pour maintenir le contact. Les outils numériques permettent ainsi d'atteindre des jeunes moins visibles, de prolonger les échanges engagés sur le terrain et de soutenir la dynamique d'accompagnement.

L'analyse par tranche d'âge met en évidence une progression de ces usages chez les 14-17 ans entre 2024 et 2025, particulièrement marquée chez les 16-17 ans. Ces outils apparaissent comme des leviers d'accroche et de maintien du lien, notamment pour des publics moins présents dans l'espace public ou plus difficiles à mobiliser par des modalités classiques. Chez les 18-25 ans, leur usage reste élevé et participe à l'inscription de la relation dans la durée.

Au-delà des réseaux sociaux, l'équipe mobilise différents outils numériques (messageries instantanées, échanges téléphoniques, courriels) en fonction des situations et des besoins des jeunes, notamment dans le cadre des accompagnements administratifs, scolaires ou d'insertion.

Ces supports permettent également une forme de veille sur les usages et certaines dynamiques à l'œuvre dans les espaces numériques, souvent en lien avec celles observées sur le territoire. Ils constituent ainsi un appui pour ajuster les interventions et engager un travail éducatif autour des pratiques numériques.

L'intégration de ces outils dans les pratiques professionnelles constitue aujourd'hui un enjeu d'adaptation. À défaut, un décalage pourrait s'installer entre les modalités d'intervention des équipes et les espaces réels de socialisation des jeunes. Leur mobilisation raisonnée permet ainsi de renforcer l'accessibilité des éducateurs, tout en maintenant une articulation essentielle avec les temps de présence sur le terrain.

Leur utilisation s'inscrit dans plusieurs dimensions complémentaires. Ils constituent un vecteur d'information, en diffusant des éléments relatifs aux activités, aux événements ou aux dispositifs d'insertion. Ils facilitent également la communication avec les jeunes accompagnés, en particulier pour organiser des rendez-vous, relancer des démarches ou maintenir un lien régulier. Enfin, ils participent à une forme de veille, permettant d'identifier certaines dynamiques relationnelles ou situations nécessitant une attention particulière.

L'équipe mobilise différents supports en fonction des usages des jeunes. Snapchat est principalement utilisé pour les échanges rapides et informels, en raison de son usage majoritaire. WhatsApp constitue un support complémentaire, notamment pour les échanges plus structurés ou dans le cadre des accompagnements. Le mail est davantage mobilisé avec les jeunes majeurs, notamment pour la transmission de documents et l'accompagnement dans les démarches administratives.

Ces outils permettent d'élargir les possibilités de contact, de s'adapter aux pratiques des jeunes et de renforcer l'accessibilité de l'équipe. Ils participent à la continuité du lien éducatif, en complément des interventions de terrain.



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accompagnement social constitue un axe central de l'intervention de l'équipe de prévention spécialisée. Il s'inscrit dans la continuité du travail de rue et de la présence sociale, et repose sur la capacité des éducateurs à transformer une rencontre en relation, puis une relation en accompagnement, en inscrivant les jeunes dans une relation éducative durable, condition nécessaire à toute évolution de leur situation.

Il convient de distinguer **l'accroche et l'accompagnement**.

L'accroche prend la suite du repérage et consiste en l'établissement d'une relation, d'un espace d'interactions, entre les professionnels et le public qu'ils prennent en charge. L'accroche n'a pas nécessairement de finalité opérationnelle immédiate, mais vise à rendre possible un travail éducatif durable. Cette phase située entre le repérage et l'élaboration d'un accompagnement est d'une durée variable. Elle nécessite parfois la mise en place d'actions individuelles ou collectives dont l'aspect parfois ludique vise à construire un lien de proximité, d'interconnaissance et de confiance, mais également d'évaluer le profil et la situation des jeunes en question. Cette identification des enjeux permettra ensuite à l'éducateur de décrypter la demande des publics, de les « encoder » à travers le filtre de sa culture professionnelle puis d'élaborer une stratégie d'accompagnement.

L'accompagnement consiste à co-identifier les problèmes avec les jeunes et à co-construire les contours d'une prise en charge éducative. La participation et l'adhésion des jeunes est impérative, ce sont des conditions de l'accompagnement. Il repose sur le partage d'un constat sur la situation, une définition partagée des objectifs à atteindre, des étapes et des modalités pour y parvenir. L'accompagnement vise l'inclusion sociale et / ou l'insertion professionnelle par la transformation d'une situation. Il repose sur un engagement réciproque et une relation de confiance et peut s'inscrire, si la situation le nécessite, dans la durée.

75 jeunes connus

46 jeunes accompagnés
29 jeunes en accroche

Les jeunes dits « connus » correspondent aux jeunes régulièrement rencontrés et identifiés par les éducateurs dans le cadre du travail de rue ou de la présence sociale. Si un lien de familiarité peut exister, la relation éducative n'est pas encore établie et ne donne pas lieu, à ce stade, à un accompagnement.

Les jeunes en phase d'accroche désignent les situations dans lesquelles la relation éducative est en cours de construction. Elle repose principalement sur des temps d'échanges informels et des supports de rencontre permettant d'instaurer un premier lien de confiance. À ce stade, aucun accompagnement formalisé n'est engagé et la connaissance de la situation du jeune reste encore partielle.

Les jeunes inscrits dans un accompagnement éducatif correspondent aux situations pour lesquelles un travail structuré est engagé dans la durée, à partir d'objectifs définis conjointement avec le jeune. Cet accompagnement s'appuie sur des démarches éducatives régulières, individuelles et/ou collectives, visant à soutenir son parcours d'insertion sociale et professionnelle.

PRESENTATION DU PUBLIC TOUCHE

	- de 11 ans		11-13 ans		14-15 ans		16-17 ans		18-25 ans		+ de 25 ans		Total général
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
En accompagnement	0	0	0	0	2	12	0	8	2	21	0	1	46
En accroche	0	0	1	0	10	6	1	5	3	3	0	0	29
Total général	0	0	1	0	12	18	1	13	5	24	0	1	75



Une file active en construction, marquée par le contexte de réimplantation

En 2025, **75 jeunes ont été suivis par l'équipe d'Osny**, dont :

- **46 jeunes en accompagnement éducatif**
- **29 jeunes en phase d'accroche**

Ce volume d'activité doit être analysé au regard du contexte spécifique de l'année, marqué par une dynamique de réimplantation de l'équipe sur le territoire. Dans ce cadre, l'enjeu principal n'a pas été d'augmenter la file active, mais de recréer du lien avec les publics et de structurer progressivement les accompagnements.

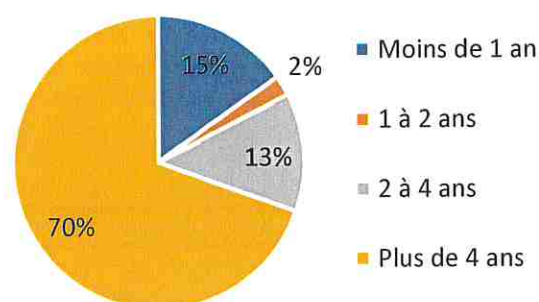
Cette orientation se traduit par une part importante de jeunes encore en phase d'accroche (**39 % du public total**), témoignant d'un travail en cours de consolidation des relations éducatives.

Par ailleurs, l'analyse de l'ancienneté du lien met en évidence une double réalité :

- **70 % des jeunes accompagnés sont en lien avec la structure depuis plus de 4 ans**, traduisant un ancrage historique sur le territoire,
- Tandis que **15 % des situations concernent des jeunes rencontrés depuis moins d'un an**, illustrant une reprise effective de nouvelles accroches.

Cette articulation entre continuité des suivis anciens et développement de nouvelles relations constitue un indicateur structurant de l'activité en 2025.

Ancienneté de la relation



Une relation éducative qui dépasse les seules données formalisées

La lecture des données quantitatives doit être nuancée.

Une part importante de l'activité éducative repose sur des temps informels (échanges, présence sociale, régulation de situations) qui ne font pas systématiquement l'objet d'une traçabilité dans les outils de suivi. Ces interventions, bien que peu visibles dans les données, sont essentielles à la construction et au maintien du lien éducatif.

Par ailleurs, certains accompagnements réalisés en partenariat, notamment avec la Mission Locale ou dans le cadre du dispositif O2R, ne sont pas toujours formalisés dans les outils internes, alors qu'ils participent pleinement aux parcours des jeunes.

Dans un contexte de reprise d'activité, la priorité a été donnée à la présence éducative et à l'intervention directe auprès des jeunes, parfois au détriment de l'exhaustivité de la saisie des données.

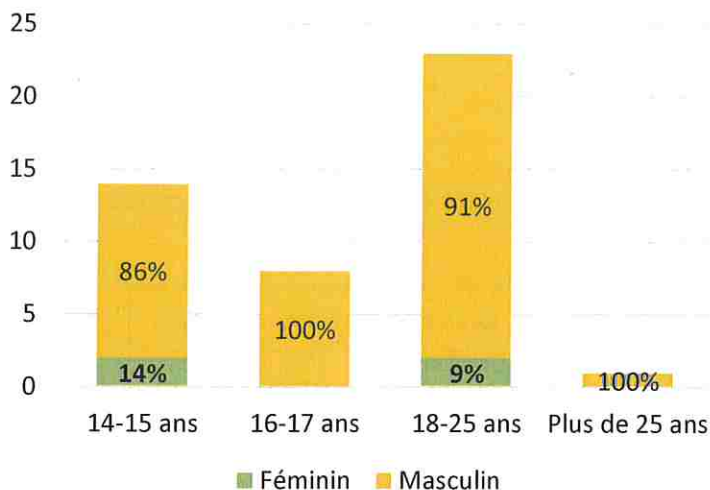
Enfin, certains jeunes identifiés comme « en accroche » ou « hors accompagnement » dans les outils continuent d'être rencontrés régulièrement dans l'espace public, traduisant l'existence d'un lien éducatif non formalisé mais actif.

Les données présentées rendent ainsi compte d'une partie de l'activité, mais ne reflètent pas l'ensemble du travail de proximité mené par l'équipe.



Un public majoritairement masculin, jeune et en situation de fragilité d'insertion

Répartition du public touché



La répartition du public accompagné met en évidence une très forte **surreprésentation masculine (91 %)**, particulièrement marquée chez les 16-25 ans.

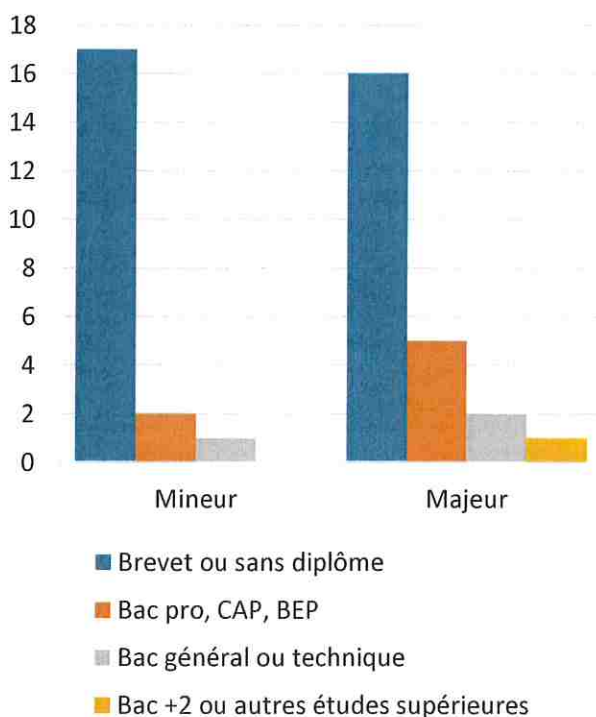
Cette réalité s'inscrit dans les modalités d'intervention propres à la prévention spécialisée, où l'accroche s'opère principalement dans l'espace public, davantage investi par les garçons. À l'inverse, les jeunes filles, moins présentes dans ces espaces, nécessitent des modalités d'intervention adaptées.

Au-delà de cette répartition, les données mettent en évidence des parcours fragilisés :

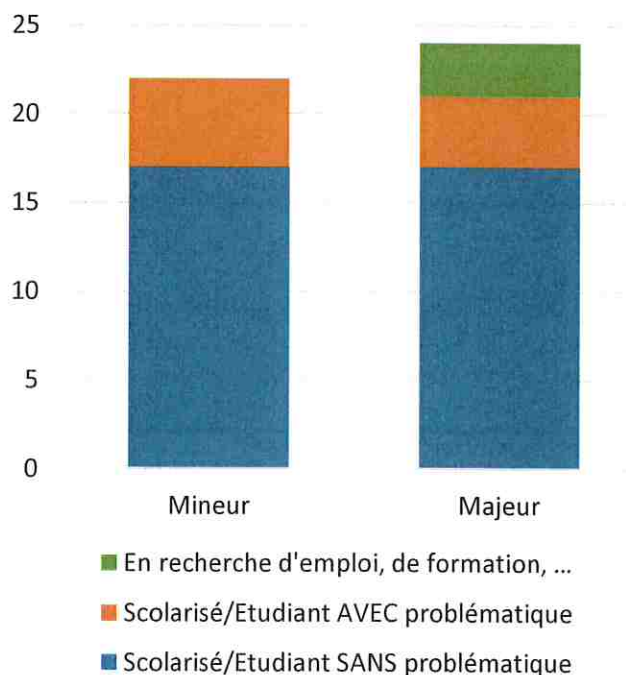
- **76 % des jeunes ont un niveau inférieur ou égal au brevet,**
- **20 % présentent des problématiques scolaires identifiées,**
- une minorité est engagée dans des démarches d'insertion (emploi ou formation).

Par ailleurs, si **74 % des jeunes sont scolarisés ou en formation sans problématique apparente**, cette donnée doit être nuancée. Elle recouvre souvent des parcours peu stabilisés, marqués par des difficultés d'investissement, de régularité ou de projection.

Niveau de formation par tranche d'âge



Situation par tranche d'âge



Ces éléments traduisent des trajectoires marquées par des fragilités scolaires et sociales, qui expliquent la place centrale du travail éducatif dans l'accompagnement vers l'insertion.

Enfin, la part importante des jeunes de 18-25 ans (**50 % du public accompagné**) confirme un enjeu fort autour de l'accès à l'autonomie, avec des jeunes souvent éloignés des dispositifs de droit commun et nécessitant un accompagnement dans la durée.

THEMATIQUE DES ACCOMPAGNEMENTS

Pour chaque accompagnement individuel, plusieurs démarches peuvent être engagées et de ce fait plusieurs thématiques d'accompagnement peuvent ressortir.

	-11 ans		11 - 13 ans		14 - 15 ans		16-17 ans		18-25 ans		+ 25 ans		TOTAL
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Scolarité										4			4
Emploi										2			2
Formation - dont permis de conduire									1	2	1	1	5
Justice													
Démarches administratives										1			1
Santé													
Logement hébergement													
Travail avec les familles					1								1
Soutien écoute renforcés					1					2			3
Comportement/ socialisation - en collectif													
Sensibilisation/ prévention - en collectif													
TOTAL					2				1	11	1	1	16

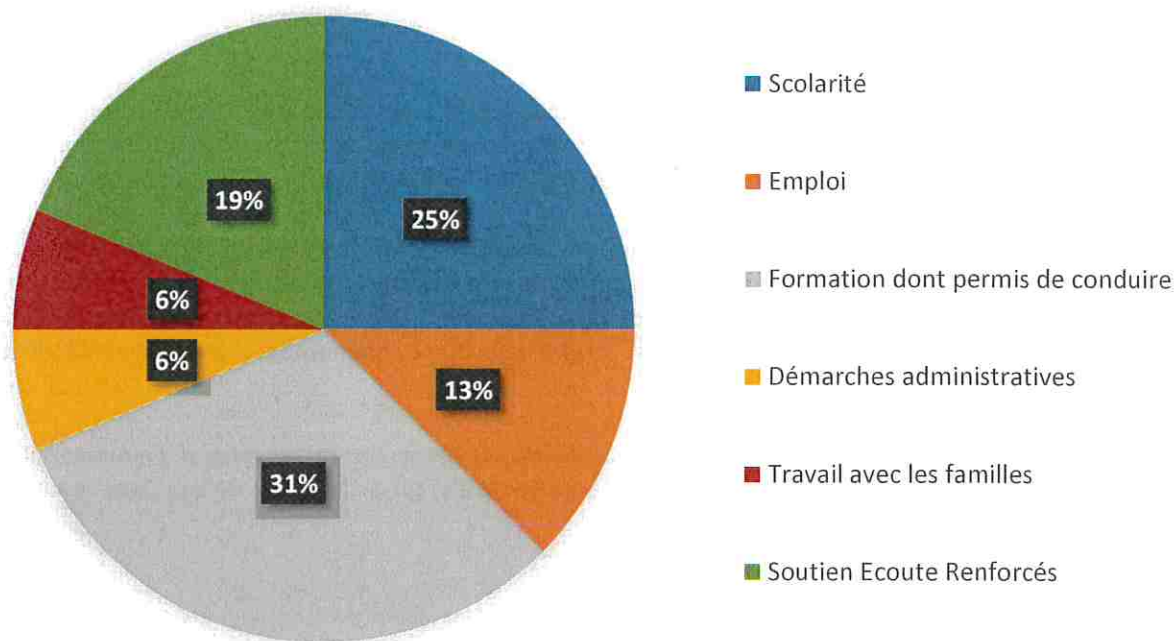
Les thématiques d'accompagnement mettent en évidence des besoins principalement centrés sur la formation, dont le permis de conduire (**5 situations, soit 31 %**), la scolarité (**4 situations, soit 25 %**), le soutien et l'écoute renforcée (**3 situations, soit 19 %**) ainsi que l'emploi (**2 situations, soit 13 %**). D'autres démarches plus ponctuelles ont également été engagées, notamment en matière de démarches administratives et de travail avec les familles (**1 situation chacune, soit 6 %**).

Ces éléments renvoient à des situations nécessitant un accompagnement global, au-delà du seul accès à l'emploi, avec un travail préalable autour de la remobilisation, de la confiance en soi et de la capacité à s'inscrire dans un parcours.

L'intervention de l'équipe s'est appuyée sur un travail de proximité, fondé sur la régularité des échanges, l'écoute et le soutien éducatif, ainsi que l'accompagnement dans les démarches et la mise en lien progressive avec les partenaires. Ces temps, souvent informels, participent pleinement à la construction de la relation éducative et à l'engagement des jeunes.



Répartition du type de démarche



Il convient toutefois de souligner que les données présentées ne rendent compte que partiellement de l'activité réelle. La traçabilité des accompagnements n'a pas toujours été exhaustive, en raison notamment d'un contexte d'activité soutenue et d'une appropriation encore en cours des outils de suivi par l'équipe. De nombreux temps éducatifs (échanges, régulation, présence sociale) ne sont ainsi pas systématiquement formalisés, bien qu'ils constituent une part essentielle du travail mené.

Pour autant, l'activité déployée témoigne d'un investissement constant de l'équipe auprès des jeunes, avec un travail de fond visant à maintenir le lien, soutenir les situations les plus fragiles et accompagner progressivement les jeunes vers des dynamiques d'insertion.

L'INTERVENTION AUPRES DES JEUNES DE 11-15 ANS

L'intervention auprès des jeunes âgés de 11 à 15 ans s'inscrit dans une logique de prévention précoce, visant à agir en amont des situations de rupture scolaire, sociale ou comportementale. Elle constitue un axe structurant de l'action éducative, permettant de limiter les processus de fragilisation tels que le décrochage scolaire, l'isolement ou l'inscription progressive dans des dynamiques à risque.

En 2025, cette tranche d'âge représente 30 % des jeunes en accompagnement éducatif. Cette proportion confirme l'importance d'une intervention auprès des collégiens, à un moment charnière du parcours, où se construisent les premiers repères en matière de socialisation, de rapport au cadre et d'inscription dans les institutions.

Les situations rencontrées sur le territoire d'Osny mettent en évidence des fragilités précoces, notamment en lien avec des difficultés scolaires, des comportements inadaptés au cadre scolaire et une influence importante des dynamiques de groupe. Les usages numériques occupent également une place centrale dans le quotidien des jeunes, avec des effets sur les relations entre pairs (conflits, exposition, phénomènes de groupe), nécessitant un travail éducatif spécifique.

Dans ce contexte, l'intervention de l'équipe vise à soutenir les processus de socialisation, prévenir les ruptures et accompagner les jeunes dans la construction de repères éducatifs, en articulation étroite avec les acteurs du territoire.

RELATIONS AVEC LES COLLEGES

La commune d'Osny compte deux collèges : le collège La Bruyère, établissement historique du territoire, et le collège Marie-José PEREC, plus récemment implanté.

L'équipe de prévention spécialisée développe un partenariat structuré avec le collège La Bruyère, qui constitue aujourd'hui un point d'appui central dans l'intervention auprès des 11-15 ans.

Concernant le collège Marie-José PEREC, des premiers échanges ont été engagés en 2025. L'établissement avait proposé une présentation de l'équipe lors de la réunion de rentrée de septembre, qui n'a finalement pas pu avoir lieu en raison de contraintes internes. Malgré cela, une volonté partagée de collaboration existe, et le travail de mise en lien sera poursuivi en 2026 afin de renforcer la coopération avec cet établissement, au regard des enjeux repérés auprès des jeunes du secteur.

Le partenariat avec les établissements scolaires constitue un levier essentiel pour la prévention spécialisée. Il permet d'articuler les interventions éducatives avec le cadre scolaire et de proposer des réponses complémentaires aux situations rencontrées.

Ces éléments confirment la nécessité d'une intervention structurée, articulée autour de deux axes complémentaires : la prévention du décrochage scolaire et le soutien aux processus de socialisation.

Échanges réguliers

L'équipe entretient des échanges réguliers avec les professionnels du collège La Bruyère, notamment la direction, la CPE et les équipes éducatives.

Ces échanges permettent de partager des éléments de compréhension sur les situations individuelles, d'identifier des jeunes en difficulté et d'ajuster les modalités d'accompagnement. Ils participent à une meilleure articulation entre les interventions éducatives menées dans et hors de l'établissement.

Ce travail de coordination contribue également à inscrire l'action de la prévention spécialisée dans une continuité éducative, en lien avec les enjeux scolaires et les réalités vécues par les jeunes.



Présence sur les temps de sorties de collège

Les éducateurs assurent également une présence régulière aux abords des établissements scolaires, notamment aux horaires de sortie des élèves. Ces temps permettent de maintenir un lien avec les jeunes scolarisés sur le territoire, tout en constituant un espace d'observation privilégié des dynamiques relationnelles entre pairs, souvent moins visibles dans le cadre formel de l'établissement.

La proximité du local avec le collège facilite une présence soutenue de l'équipe sur ce secteur.

Ces temps de présence constituent des espaces propices aux échanges informels avec les jeunes et participent au renforcement du lien éducatif.

Permanence « jeux coopératifs »

L'équipe est présente de manière régulière au sein du collège La Bruyère, notamment sur les temps de pause méridienne du mardi.

Ces temps donnent lieu à la mise en place d'activités socio-éducatives, à la fois dans la cour et au sein du foyer socio-éducatif. Ils permettent d'entrer en relation avec les jeunes dans un cadre moins formel, de favoriser les échanges et d'observer les dynamiques relationnelles entre pairs.

Des temps de présence complémentaires sur les récréations du vendredi ont également été envisagés en fin d'année 2025, avec une mise en œuvre prévue à partir de 2026.

L'accueil de collégiens

Dans le cadre d'un partenariat avec les établissements scolaires, l'équipe peut être sollicitée pour accueillir ponctuellement des élèves faisant l'objet d'une exclusion temporaire.

Ces accueils se déroulent généralement sur une demi-journée, en fonction des disponibilités de l'équipe et avec l'accord préalable des familles. Les établissements transmettent alors du travail scolaire afin de maintenir la continuité pédagogique.

Au-delà de cet aspect, ces temps permettent d'aborder avec le jeune les raisons de l'exclusion, son comportement dans l'établissement ainsi que les relations avec les pairs et les adultes. Un retour est systématiquement transmis au CPE à l'issue de l'accueil, et une nouvelle rencontre peut être proposée si la situation le nécessite.

Par ailleurs, l'équipe peut être mobilisée dans certaines situations en lien avec l'orientation ou des difficultés spécifiques, en articulation avec les professionnels du collège.

Actions de sensibilisation

En 2025, un travail a été engagé avec le collège La Bruyère autour de la mise en place d'actions de sensibilisation.

Les thématiques travaillées portent notamment sur le harcèlement, le cyberharcèlement, ainsi que les violences sexistes et sexuelles. Ces sujets, au cœur des préoccupations actuelles, font l'objet d'un travail conjoint avec la CPE et l'équipe éducative.

Ces actions visent à accompagner les jeunes dans la compréhension de leurs pratiques, à favoriser le développement de comportements respectueux et à prévenir certaines situations de violence ou de mise en difficulté.

ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES (EXTRA SCOLAIRES)

En dehors du cadre scolaire, le temps périscolaire constitue un moment particulièrement sensible pour les jeunes âgés de 11 à 15 ans. Sur le territoire, il est souvent marqué par des temps d'inoccupation, un repli sur les usages numériques ou une présence dans l'espace public, notamment autour des équipements sportifs.

Ces espaces, bien que majoritairement distincts des zones de trafic pour cette tranche d'âge, n'en demeurent pas moins des lieux où se construisent des dynamiques de groupe pouvant être marquées par des tensions, des phénomènes d'influence ou des conduites à risque.

Dans ce contexte, les actions socio-éducatives constituent un levier central d'intervention. Elles permettent d'aller vers les jeunes dans leurs temps libres, de créer du lien et d'inscrire progressivement la relation éducative dans un cadre plus structurant.

Actions collectives

L'équipe privilégie, dans un premier temps, des actions ponctuelles à visée d'accroche, permettant de mobiliser des jeunes peu engagés dans une relation éducative.

En 2025, plusieurs actions collectives ont été mises en œuvre auprès des jeunes âgés de 11 à 15 ans, s'inscrivant dans une dynamique d'accroche et de structuration du cadre. Ces temps concernent majoritairement un public masculin, confirmant les difficultés d'accès aux jeunes filles dans l'espace public et la nécessité d'adapter les supports proposés.

Ces actions constituent des temps privilégiés d'analyse des comportements et de travail éducatif. Elles permettent d'appréhender les comportements en situation de groupe, le rapport aux règles, aux autres et à l'autorité.

Elles participent également au développement de compétences transversales essentielles :

- Respect du cadre,
- Gestion des émotions,
- Coopération,
- Engagement.

Ces dimensions constituent des préalables indispensables à l'engagement dans un accompagnement éducatif plus structuré.

Les actions mises en œuvre s'appuient sur des supports variés, en lien avec les centres d'intérêt des jeunes et les problématiques repérées :

- Activités sportives (dont futsal), particulièrement mobilisatrices auprès de ce public ;
- **Sorties culturelles et de loisirs**, permettant une ouverture à d'autres environnements ;
- **Séjours éducatifs**, précédés de temps de préparation ou de chantier.

La mobilisation autour des activités sportives confirme leur rôle de support d'accroche privilégié, permettant d'entrer en relation avec des jeunes peu investis dans d'autres dispositifs, notamment sur une tranche d'âge majoritairement masculine.

Ainsi cette année, plusieurs actions socio-éducatives pu être mises en œuvre :

- Activités sportives
 - Janvier à décembre 2025 – Futsal : mobilisation régulière de jeunes de 14-17 ans, travail autour du cadre, des règles et du collectif (17 séances).
 - 18 février 2025 – Padel : 7 jeunes mobilisés, dont 5 âgés de 14 à 15 ans ;
- Les sorties culturelles et de loisirs
 - 25 février 2025 – Speed Park : 5 jeunes mobilisés, dont 4 âgés de 14 à 15 ans ;
 - 27 février 2025 – Parc des félins : 8 jeunes mobilisés, dont 6 âgés de 14 à 15 ans ;
 - 20 février 2025 – Journée à Paris, visite de la Tour Eiffel : 6 jeunes mobilisés, dont 5 âgés de 14 à 15 ans.

- Les séjours éducatifs
 - 21 avril 2025 – Séjour à Bruxelles : 6 jeunes mobilisés, tous âgés de 14 à 15 ans ;
 - 20 août 2025 – Découverte culturelle à Lunel : 6 jeunes mobilisés, dont 1 âgé de 11 à 13 ans et 2 âgés de 14 à 15 ans ;
 - 08 octobre 2025 – Sport et découverte à La Rochelle : 5 jeunes mobilisés, tous âgés de 14 à 15 ans ;
 - 10 décembre 2025 – Marché de Noël à Reims : 5 jeunes mobilisés, tous âgés de 14 à 15 ans.
- Les temps de soutien éducatif
 - 30 avril 2025 – Révision brevet au local : 4 jeunes mobilisés, dont 3 âgés de 14 à 15 ans.

Lien avec les familles Un travail au cœur de l'accompagnement des mineurs

Le travail auprès des mineurs implique une relation étroite avec les familles, qui constitue un levier essentiel de l'accompagnement éducatif.

Les éducateurs rencontrent les parents à différentes occasions : lors des autorisations liées aux actions, au domicile, au local ou sur le quartier. Ces temps permettent d'échanger autour de la situation du jeune, de comprendre les attentes des familles et de les soutenir dans leur rôle éducatif.

Une attention particulière est portée aux situations de fragilité, notamment en lien avec le décrochage scolaire ou les difficultés de comportement. Dans ces cas, le travail avec les familles peut nécessiter une mobilisation renforcée. L'équipe peut également intervenir en appui des établissements scolaires, en facilitant les échanges entre les familles et les professionnels lorsque les relations sont distendues ou difficiles.

Ce travail, souvent discret, contribue à renforcer la cohérence des accompagnements et à inscrire l'intervention dans une approche globale des situations.

L'intervention auprès des 11-15 ans vise à agir en amont des situations de rupture, en soutenant les processus de socialisation et en renforçant les repères éducatifs.

Ces premières dynamiques d'accompagnement trouvent leur prolongement auprès des jeunes plus âgés, pour lesquels les enjeux se déplacent progressivement vers l'insertion sociale et professionnelle et l'accès à l'autonomie.



L'INTERVENTION AUPRES DES JEUNES DE 16-25 ANS

La tranche d'âge des 16-25 ans constitue une part importante du public rencontré et accompagné de l'équipe de prévention spécialisée d'Osny. En 2025, elle représente **31 jeunes sur les 46 accompagnements éducatifs**, soit **67 % du public accompagné**.

Cette prédominance traduit un positionnement de l'équipe sur une phase charnière des parcours, marquée par le passage de la scolarité vers l'insertion sociale et professionnelle. Elle implique des modalités d'intervention spécifiques, articulant travail de rue, accroche, accompagnement éducatif et mobilisation progressive vers les dispositifs de droit commun.

L'analyse du public met en évidence une très forte **surreprésentation masculine (91 %)**, qui interroge les modalités d'accroche et la capacité à mobiliser les jeunes filles sur cette tranche d'âge.

Dans le contexte spécifique de l'année 2025, marqué par un travail de réimplantation, l'intervention auprès de ces publics s'est structurée de manière progressive, en priorisant la recréation du lien, l'identification des besoins et la remise en cohérence des parcours.

LES 16 – 17 ANS

Ils représentent **8 jeunes en accompagnement éducatif**, soit **17 % du public accompagné**, auxquels s'ajoutent **6 jeunes en accroche**, portant à **14 le nombre de jeunes repérés sur cette tranche d'âge**.

Cette tranche d'âge se caractérise par une forte vulnérabilité liée à la transition entre scolarité obligatoire et premières orientations vers la formation ou l'insertion. Les situations rencontrées à Osny mettent en évidence des parcours scolaires souvent fragilisés, marqués par des difficultés d'orientation, un désengagement progressif ou des risques de décrochage.

Les données globales montrent que **20 % des jeunes accompagnés présentent des problématiques scolaires**, auxquelles s'ajoutent des situations moins visibles de désinvestissement ou de présence irrégulière dans les établissements.

À cet âge, les jeunes se situent dans une position intermédiaire : encore inscrits dans le cadre scolaire, mais déjà exposés à des dynamiques d'éloignement, sans pour autant être en capacité d'adhérer à des dispositifs d'insertion. Cette spécificité nécessite une intervention éducative adaptée, centrée sur le maintien du lien, la prévention des ruptures et la mise en mouvement progressive.

L'intervention de l'équipe repose principalement sur :

- Présence éducative régulière,
- Travail autour du cadre et des comportements,
- Mobilisation sur des supports concrets (actions collectives, activités sportives, séjours),
- Accompagnement individualisé lorsque nécessaire.

Dans le contexte de 2025, ce travail s'inscrit pleinement dans une logique de prévention des ruptures. Il vise à maintenir les jeunes dans une dynamique éducative, à restaurer des repères et à créer les conditions d'une remobilisation future.

À mesure que les jeunes avancent en âge, les enjeux évoluent vers des problématiques plus directement liées à l'autonomie et à l'insertion, nécessitant un accompagnement différent et souvent plus structuré.



LES 18-25 ANS (ET PLUS)

Les jeunes de 18-25 ans représentent **23 jeunes en accompagnement éducatif**, soit **50 % du public accompagné**, auxquels s'ajoute un jeune de plus de 25 ans inscrit dans des problématiques similaires.

Cette tranche d'âge constitue le cœur de l'intervention en matière d'insertion. Elle correspond à une période charnière durant laquelle les jeunes sont censés accéder à l'autonomie, alors même qu'une partie d'entre eux ne dispose pas des ressources sociales, scolaires ou personnelles nécessaires pour s'y engager pleinement.

L'analyse des situations met en évidence des parcours globalement fragiles.

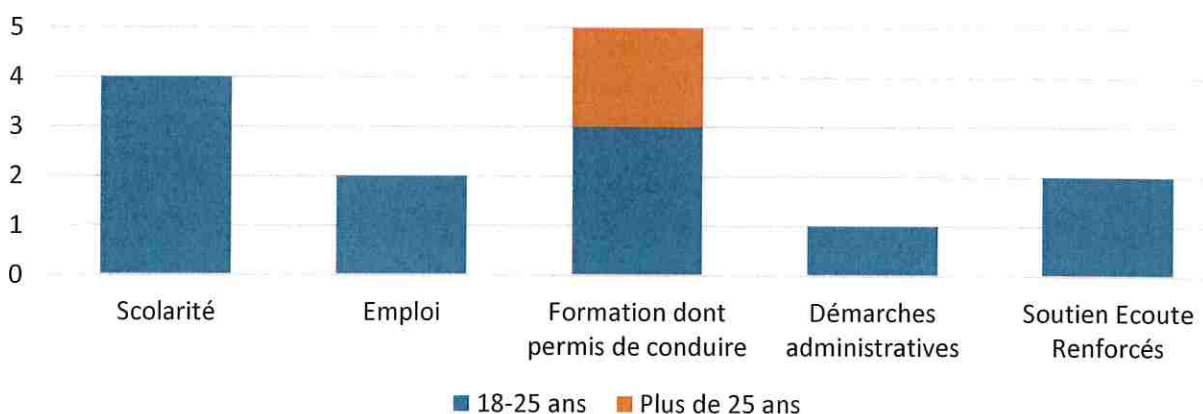
Ainsi, **76 % des jeunes ont un niveau brevet ou sans diplôme**, ce qui constitue un frein important à l'accès à l'emploi et à la formation qualifiante. Cette réalité implique, pour l'équipe éducative, un travail renforcé de remobilisation, mais aussi de réassurance face à des parcours souvent marqués par l'échec scolaire.

Par ailleurs, si **74 % des jeunes sont scolarisés ou en formation sans problématique apparente**, cette donnée doit être nuancée. Elle recouvre fréquemment des situations peu stabilisées : absentéisme, manque d'investissement, choix d'orientation par défaut ou absence de projection. Autrement dit, une inscription dans un dispositif ne garantit pas une réelle dynamique d'insertion.

Les thématiques d'accompagnement viennent confirmer cette lecture.

Les démarches engagées concernent principalement : **la formation, dont le permis de conduire (31 %), la scolarité (25 %), le soutien et l'écoute renforcée (19 %) et l'emploi (13 %).**

Démarches pour les + de 18 ans



Cette répartition illustre que les besoins des jeunes dépassent largement la seule question de l'emploi. L'accès à l'insertion nécessite un accompagnement global, prenant en compte les freins périphériques (mobilité, confiance en soi, capacité à s'engager, compréhension des codes sociaux et professionnels).

À ce titre, le permis de conduire apparaît comme un levier particulièrement structurant sur le territoire d'Osny, où les contraintes de mobilité peuvent limiter l'accès à l'emploi ou à la formation. De la même manière, la part importante de situations nécessitant du soutien éducatif souligne que l'accompagnement vers l'insertion passe d'abord par un travail sur la posture, la régularité et l'engagement dans la durée.

Dans ce contexte, l'intervention de l'équipe ne se limite pas à orienter les jeunes vers les dispositifs de droit commun. Elle consiste à créer les conditions préalables à leur mobilisation. Cela passe notamment par :

- Travail d'accroche et de maintien du lien avec présence éducative régulière,
- Remobilisation progressive des jeunes et accompagnement individualisé dans les démarches,
- Mise en lien avec les partenaires.

Le partenariat avec la Mission Locale, notamment à travers le dispositif O2R, constitue à ce titre un levier essentiel. Il permet d'articuler le travail éducatif mené par l'équipe avec des parcours d'insertion plus structurés, tout en sécurisant l'entrée des jeunes dans ces dispositifs.

Dans le contexte spécifique de 2025, marqué par une phase de réimplantation de l'équipe, l'enjeu a été avant tout de **remobiliser les jeunes et de reconstruire des parcours**, plutôt que de viser immédiatement des sorties vers l'emploi ou la formation. Ce travail de fond apparaît indispensable pour éviter des orientations précoces et des ruptures de parcours.

Ainsi, l'intervention auprès des 18-25 ans à Osny s'inscrit dans une logique progressive : aller vers, créer du lien, remobiliser, puis accompagner vers l'insertion.

La mobilisation des jeunes vers l'insertion s'appuie également sur des supports concrets, dont les chantiers de pré-insertion constituent un levier privilégié.

Les chantiers de pré-insertion²

Les chantiers de pré-insertion représentent un levier de remobilisation auprès des jeunes de 16 à 25 ans, en leur permettant de s'engager dans une première expérience concrète d'activité.

Ces chantiers peuvent prendre différentes formes : soit dans le cadre de chantiers rémunérés, notamment à travers des mises à disposition via l'association intermédiaire TILT-Services³, soit dans une logique de « bourse à projet », permettant aux jeunes, en contrepartie de leur implication dans une action à utilité sociale, de financer un projet personnel (permis de conduire, formation, etc.).

Objectifs des chantiers de mobilisation :

- Favoriser la mise en mouvement progressive des jeunes vers l'emploi ou la formation ;
- Mobiliser des jeunes inactifs ou en situation de retrait ;
- Permettre une première expérience de travail dans un cadre adapté ;
- Développer des savoir-faire à travers des situations concrètes d'activité ;
- Travailler les savoir-être : respect du cadre, des consignes, des horaires, du collectif de travail ;
- Faciliter la mise en lien avec les dispositifs de droit commun dans une logique de parcours.

Sur le territoire d'Osny, en 2025, les chantiers de pré-insertion ont été peu mobilisés. Cette situation s'inscrit dans le contexte de réimplantation de l'équipe, marqué par un travail prioritaire de reprise de contact avec les publics et de reconstitution des liens partenariaux.

Dans ce cadre, l'intervention s'est centrée sur le repérage des jeunes, l'évaluation de leurs besoins et la consolidation des accroches, préalable nécessaire avant toute mobilisation sur des supports d'insertion. L'objectif a été d'éviter des orientations trop précoces, susceptibles de mettre les jeunes en difficulté ou de générer des ruptures de parcours.

Des premières orientations ont néanmoins été engagées en fin d'année, en lien avec les partenaires, posant les bases d'un développement progressif de ces supports.

Cette phase de structuration permet désormais d'envisager, pour 2026, une mobilisation plus opérationnelle des chantiers de pré-insertion, en cohérence avec les situations identifiées et les dynamiques engagées.

Dans cette perspective, le renforcement des partenariats, notamment avec la Mission Locale, constitue un levier essentiel pour inscrire les jeunes dans des parcours d'insertion adaptés et sécurisés.

² Financement du Ministère chargé de la ville dans le cadre du dispositif Contrat de Ville

³ TILT-Services, fondée en 1987, est une Association Intermédiaire.



PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes en situation de décrochage ou d'inactivité, l'équipe de prévention spécialisée travaille en étroite collaboration avec la Mission Locale à travers le dispositif O2R (anciennement PRIJ), à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans en situation de NEET.

Ce dispositif vise à repérer, remobiliser et accompagner des jeunes éloignés des dispositifs de droit commun, en s'appuyant sur une démarche d'« aller vers » et un accompagnement individualisé. Depuis 2025, l'évolution vers le dispositif O2R introduit notamment un parcours contractualisé, limité dans le temps et pouvant donner lieu à une indemnisation sous conditions.

Sur le territoire d'Osny, l'intervention conjointe de la référente de parcours et de l'équipe éducative constitue un point d'appui central. Cette articulation permet d'aller à la rencontre de jeunes dits « invisibles », de faciliter leur accroche et de mobiliser rapidement des solutions adaptées à leurs besoins, au plus près de leur environnement.

Plusieurs modalités de repérage des jeunes sont mobilisées :

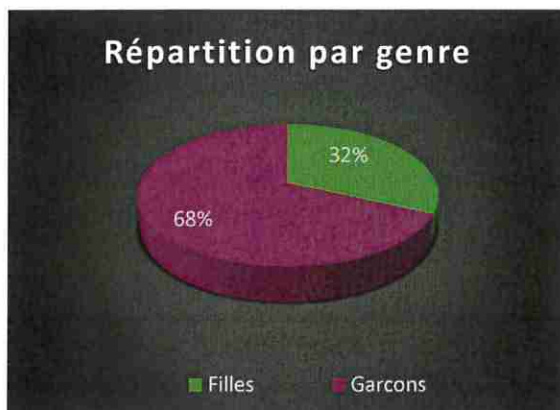
- Travail de rue et la présence sociale, permettant d'identifier des jeunes sans demande initiale, parfois éloignés des dispositifs d'insertion,
- « Bouche-à-oreille », à travers l'orientation de jeunes par leurs pairs déjà accompagnés,
- Actions menées en lien avec les associations de quartier et les services jeunesse, favorisant la visibilité du dispositif auprès des jeunes et de leurs familles,
- Orientation directe par les éducateurs, notamment lorsque le jeune exprime une demande spécifique,
- Mise en place d'actions supports permettant d'accrocher et de mobiliser les jeunes.

L'accompagnement repose ensuite sur une logique de co-intervention, permettant d'articuler les dimensions éducatives, sociales et professionnelles.

Données quantitatives PRIJ

En 2025, sur le territoire d'Osny :

- **37 jeunes ont été repérés** dans le cadre du dispositif O2R ;
- **24 jeunes ont intégré un parcours de remobilisation**, dont :
 - **15 résident en QPV,**
 - **7 jeunes femmes.**



Source : Données fournies par O2R

Depuis le début de l'action sur le territoire, **128 jeunes ont intégré la démarche**, dont **36 femmes** et **92 hommes**, soit une mobilisation toujours majoritairement masculine du dispositif.

L'écart entre le nombre de jeunes repérés et ceux intégrant effectivement un parcours met en évidence les difficultés d'adhésion d'une partie du public. Il rappelle que la remobilisation suppose souvent un travail de mise en confiance dans la durée, en particulier pour des jeunes cumulant plusieurs freins à l'insertion.

Le nombre de jeunes résidant en QPV parmi les parcours engagés montre également l'importance du dispositif pour les publics issus des secteurs les plus fragilisés du territoire.

Ce partenariat constitue un appui structurant pour l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi et des dispositifs de droit commun. Il permet de croiser les regards, de renforcer la cohérence des interventions et de proposer des parcours mieux articulés entre accompagnement éducatif et insertion.

Les situations rencontrées demeurent toutefois souvent complexes, marquées par des freins multiples qui ne relèvent pas uniquement de l'emploi ou de la formation. L'intervention conjointe de la Mission Locale et de l'équipe éducative permet, dans ce cadre, d'apporter des réponses plus ajustées et de soutenir une continuité dans l'accompagnement des jeunes.

Exemples d'actions collectives proposées par le Dispositif O2R/Connexion Jeunes

Plusieurs actions de remobilisation ont été proposées aux jeunes engagés dans le dispositif O2R. Ces actions, de nature variée (sportive, culturelle, éducative ou à visée d'insertion), constituent des supports complémentaires à l'accompagnement individuel.

Parmi les actions mises en œuvre en 2025 figurent notamment :

- Trek des sens : randonnée de 10 km réalisée en lien avec une association accompagnant des personnes en situation de handicap visuel.
- Treks longue distance (150 km) organisés deux fois par an,
- Radio IDFM : temps d'expression favorisant la prise de parole,
- Atelier Zigzag : activités artistiques et créatives adaptées à certains publics,
- Ateliers thématiques : cuisine, gestion du budget, boxe thérapie, équicoaching,
- E-Power Connect : découverte des métiers du numérique et mise en projet.

Ces différents supports permettent d'observer les jeunes en situation, d'identifier leurs ressources comme leurs difficultés, et d'ajuster les modalités d'accompagnement. Ils constituent également un levier d'adhésion au parcours, en proposant des expériences concrètes soutenant la remobilisation et l'inscription progressive dans une dynamique d'insertion.



ACTIONS EDUCATIVES COLLECTIVES

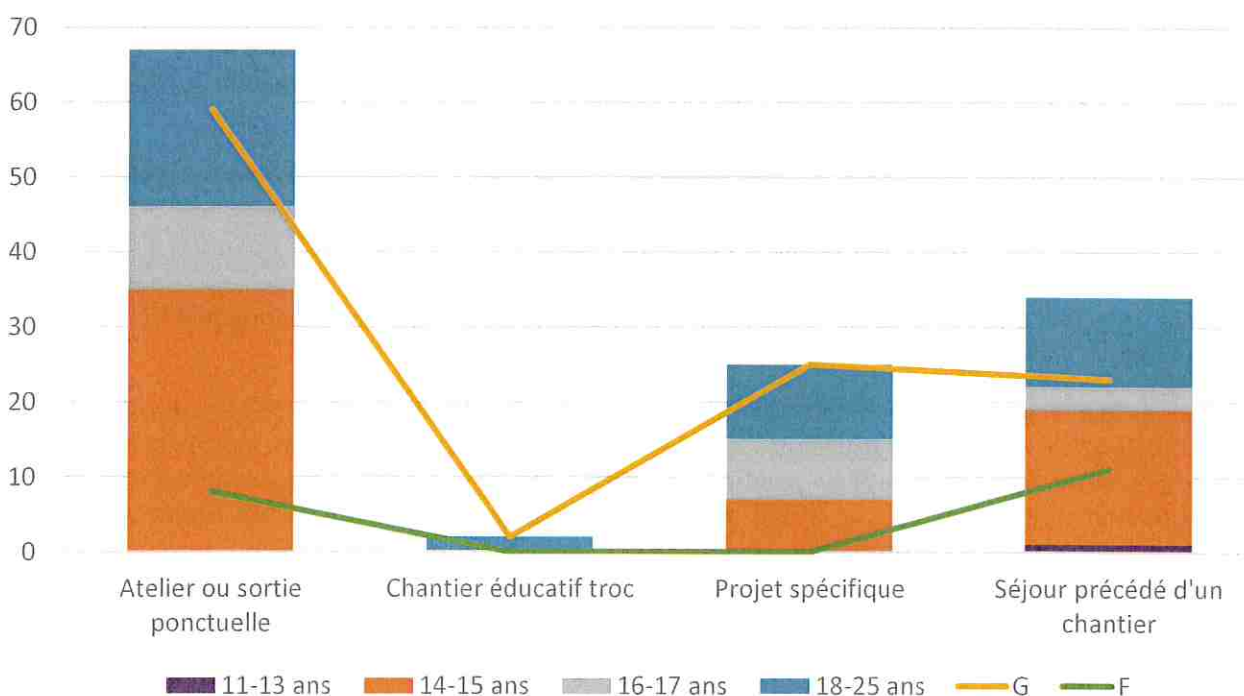
Les actions éducatives collectives constituent un axe central de l'intervention en prévention spécialisée. Elles permettent d'aller vers les jeunes dans des cadres diversifiés, de créer des situations de rencontre et de travailler, à partir de supports concrets, des compétences sociales, relationnelles et éducatives.

Elles participent à la création du lien, à l'observation des jeunes en situation et à l'identification de leurs besoins. Elles constituent également une porte d'entrée vers des accompagnements plus individualisés, tout en permettant de travailler la dynamique de groupe, le respect du cadre et l'engagement.

Sur le territoire d'Osny, ces actions s'inscrivent dans une intervention progressive, structurée autour de supports complémentaires, permettant d'adapter les modalités d'intervention aux profils des jeunes et à leur niveau d'accroche.

En 2025, **19 actions collectives** ont été menées, représentant **128 participations**, dont **109 garçons et 19 filles**, soit **15 % de participation féminine**. Elles ont principalement mobilisé des jeunes de **14 à 25 ans**, avec une forte représentation des **14-15 ans**, et ont concerné à la fois des jeunes déjà accompagnés et des jeunes en phase d'accroche (**29 % des participations**).

Répartition du type d'action collective en nombre de participation



Dans un contexte de réimplantation de l'équipe sur le territoire, ces actions ont constitué un levier essentiel pour renforcer la présence éducative, aller à la rencontre des jeunes et consolider progressivement le lien. Elles ont permis de proposer des espaces éducatifs adaptés, favorisant la mobilisation, l'expérimentation et l'inscription des jeunes dans des dynamiques collectives.

ATELIER OU SORTIES PONCTUELLES

Les ateliers et sorties ponctuelles constituent un premier niveau d'engagement, permettant de mobiliser des jeunes sur des formats courts, accessibles et concrets, favorisant l'entrée en relation, l'observation des dynamiques de groupe et le travail autour du cadre, du respect des autres et de l'ouverture à d'autres espaces.



En 2025, **9 ateliers ou sorties ponctuelles** ont été réalisés, représentant **67 participations** (59 garçons et 8 filles). Ces actions ont pris des formes variées :

- **08 février 2025** – Soirée Playstation : 9 jeunes (8 garçons, 1 fille)
- **12 février 2025** – Atelier culinaire : 7 jeunes (7 filles)
- **18 février 2025** – Padel : 7 jeunes (7 garçons)
- **19 février 2025** – Soirée Ligue des Champions : 15 jeunes (15 garçons)
- **20 février 2025** – Journée à Paris (Tour Eiffel) : 6 jeunes (6 garçons)
- **25 février 2025** – Speed Park : 5 jeunes (5 garçons)
- **27 février 2025** – Parc des félins : 8 jeunes (8 garçons)
- **30 avril 2025** – Révision du brevet au local : 4 jeunes (4 garçons)
- **05 août 2025** – Sortie plage à Deauville : 6 jeunes (6 garçons)

Ces actions constituent un premier niveau d'engagement, permettant de mobiliser des jeunes sur des formats courts et accessibles. Elles favorisent l'entrée en relation, l'observation des dynamiques de groupe et le travail autour du cadre, de la ponctualité et de la relation à l'autre.

Elles concernent principalement les 14-15 ans et les 18-25 ans, avec une forte présence masculine, même si certains supports, comme l'atelier culinaire, permettent de mobiliser davantage de jeunes filles.

CHANTIERS EDUCATIFS TROCS

Les chantiers éducatifs trocs s'inscrivent dans une logique d'échange entre participation à une activité et accès à un projet (sortie, séjour, permis, etc.).

En 2025, **2 chantiers éducatifs trocs** ont été mis en œuvre, représentant **2 participations**, soit **2 garçons** :

- 25 avril 2025 – Déménagement : 1 jeune (1 garçon)
- 24 mai 2025 – Fête de quartier (Déclic) : 1 jeune (1 garçon)

Ces actions, bien que peu nombreuses, constituent des supports éducatifs concrets permettant de travailler la responsabilisation, l'engagement et l'inscription dans un cadre.

Le chantier de déménagement a notamment permis à un jeune en situation de handicap de se remobiliser dans un cadre structuré et valorisant. Cette expérience a favorisé le travail autour de la confiance en soi, de la capacité à s'inscrire dans une activité collective et à répondre à des attentes précises. Elle a également constitué une première mise en situation proche du monde du travail, tout en contribuant au financement de son permis de conduire, renforçant ainsi la dimension de projection.

Le chantier mené dans le cadre de la fête de quartier (Déclic) a permis au jeune impliqué de participer à l'organisation d'un événement local, en lien avec différents acteurs du territoire. Cette expérience a favorisé la confrontation à un public, le développement de la posture, le sens des responsabilités et l'inscription dans une dynamique collective valorisante. Elle a également permis de travailler la place du jeune dans son environnement et son implication dans la vie locale.

Ces supports, bien que ponctuels et mobilisant peu de jeunes, constituent des leviers pertinents pour engager des publics plus éloignés, en proposant des expériences concrètes, valorisantes et directement lisibles en termes d'utilité



CHANTIERS EDUCATIFS REMUNERES

Les chantiers éducatifs rémunérés s'inscrivent dans une logique de pré-insertion, en proposant aux jeunes une première expérience de travail valorisée financièrement, tout en maintenant un accompagnement éducatif. Ils permettent de travailler des compétences transférables vers l'emploi, telles que la ponctualité, le respect des consignes, l'engagement et la capacité à s'inscrire dans une activité collective.

En 2025, aucun chantier éducatif rémunéré n'a été mis en œuvre sur le territoire d'Osny. Cette absence s'inscrit dans un contexte de recomposition de l'équipe et de travail de réimplantation, marqué par une phase d'interconnaissance avec les jeunes et les partenaires. À ce stade, peu de situations identifiées permettaient de mobiliser ce type de support de manière pertinente sur le plan éducatif.

Toutefois, le travail engagé au cours de l'année en matière de présence sociale, de création de lien et de structuration du partenariat laisse entrevoir des perspectives de développement de ces actions en 2026, en réponse aux besoins progressivement repérés sur le territoire.

SEJOURS PRECEDES D'UN CHANTIER

Ces séjours s'inscrivent dans une logique de projet éducatif structurant, associant une phase de préparation à un temps de vie collective hors du territoire. Ils permettent de mobiliser les jeunes dans une dynamique d'engagement progressive, en travaillant leur capacité à se projeter, à respecter un cadre et à s'inscrire dans une action construite dans le temps.

En 2025, **6 séjours précédés d'un chantier** ont été mis en œuvre, représentant **34 participations**, soit **23 garçons et 11 filles** :

- Du 01 mars au 04 mars 2025 – Séjour à Paris : 6 jeunes (6 garçons)
- Du 21 avril au 30 avril 2025 – Séjour à Bruxelles : 6 jeunes (6 garçons)
- Du 10 juillet au 19 juillet 2025 – Séjour sport et culture à Annecy : 6 jeunes (6 garçons)
- Du 20 août au 29 août 2025 – Séjour découverte culturelle à Lunel : 6 jeunes (6 filles)
- Du 08 octobre au 17 octobre 2025 – Séjour sport et découverte à La Rochelle : 5 jeunes (5 garçons)
- Du 10 décembre au 13 décembre 2025 – Marché de Noël à Reims : 5 jeunes (5 filles)

Dans leur globalité, ces actions ont permis de travailler de manière significative l'autonomie des jeunes, notamment à travers la gestion du quotidien (repas, organisation, déplacements), la prise d'initiative et la responsabilisation. Elles constituent également un support privilégié pour aborder la vie en collectivité, le respect des règles, la gestion des tensions et la coopération entre pairs.

Les activités proposées dans le cadre des séjours, qu'elles soient sportives, culturelles ou de découverte, ont favorisé des situations de dépassement de soi, de confrontation à l'inconnu et d'adaptation à un environnement différent. Ces expériences contribuent au développement de la confiance en soi, à la valorisation des capacités des jeunes et à leur ouverture vers de nouveaux espaces.

Ces temps hors du territoire permettent également aux éducateurs d'observer les jeunes dans des contextes différents du quotidien, offrant une lecture plus fine de leurs comportements, de leurs ressources et de leurs difficultés. Ils favorisent ainsi un ajustement des accompagnements éducatifs et une consolidation du lien.

Par ailleurs, ces séjours ont montré leur pertinence dans la mobilisation de publics plus éloignés, notamment les jeunes en accroche, en proposant des supports concrets, valorisants et engageants. Ils participent ainsi à la remobilisation de jeunes peu investis dans les dispositifs classiques.

Enfin, la participation plus importante des jeunes filles sur ces actions confirme que ces formats, lorsqu'ils sont préparés et encadrés dans un cadre sécurisant, constituent des leviers particulièrement adaptés pour favoriser leur implication. Ils contribuent à diversifier les modalités d'intervention et à proposer des espaces éducatifs plus inclusifs.



PROJETS SPECIFIQUES

Les projets spécifiques correspondent à des actions construites dans la durée, en réponse aux besoins repérés sur le territoire.

En 2025, **2 projets spécifiques** ont été mis en œuvre, représentant **25 participations**, soit **25 garçons** :

- 21 mai 2025 – Aménagement du local : 6 jeunes (6 garçons)
- Janvier à décembre 2025 – Futsal : 19 jeunes (19 garçons)

Le futsal constitue un support régulier d'accroche, mobilisant 19 jeunes sur 34 séances. Il concerne principalement des jeunes âgés de 14 à 25 ans, dont 17 déjà en accompagnement et 2 en accroche. Ce support confirme l'intérêt du sport comme levier de mobilisation d'un public majoritairement masculin, permettant de travailler le cadre, le respect des règles, la gestion des interactions et l'inscription dans une activité collective sur la durée.

L'aménagement du local s'inscrit quant à lui dans une logique d'appropriation de l'espace par les jeunes, favorisant leur implication, leur responsabilisation et leur inscription dans une dynamique collective.

Cependant, l'absence de participation féminine sur ces supports interroge et confirme la nécessité de diversifier les propositions pour mieux toucher ce public.

LES PARTENARIATS ENGAGÉS

L'action de prévention spécialisée s'inscrit pleinement dans une dynamique territoriale reposant sur la mobilisation et l'articulation des ressources locales. À ce titre, le travail partenarial constitue un levier structurant de l'intervention, permettant d'accompagner les jeunes dans la globalité de leur parcours.

Le partenariat vise à favoriser une coopération entre professionnels afin de garantir la continuité des accompagnements et d'assurer des prises en charge conjointes ou complémentaires. Il se construit à partir des besoins repérés chez les jeunes et mobilise des acteurs issus des champs éducatif, social, institutionnel et associatif.

Le territoire d'Osny s'appuie sur un réseau partenarial diversifié, progressivement consolidé. L'équipe s'inscrit dans un maillage d'acteurs permettant de croiser les regards, de mutualiser les compétences et d'ajuster les réponses aux situations rencontrées.

Dans les pratiques, ce travail repose sur des échanges réguliers, formels et informels, favorisant une connaissance réciproque des missions et des modalités d'intervention de chacun. Cette dynamique contribue à renforcer la lisibilité de l'action éducative et la fluidité des parcours.

Les établissements scolaires constituent des partenaires privilégiés, notamment le collège de la Bruyère, avec lequel des liens réguliers sont entretenus depuis plusieurs années. Ces collaborations permettent d'intervenir autour des problématiques de décrochage scolaire, d'absentéisme ou de comportements, en articulation avec les équipes éducatives.

Le travail partenarial s'inscrit également dans les dynamiques locales portées par la ville et ses équipements, notamment le centre socioculturel, l'espace jeunesse et les services municipaux. La participation aux instances de coordination, telles que les Groupes de Travail Opérationnels (GTO), permet de partager les informations, de croiser les analyses et d'orienter les jeunes vers les dispositifs adaptés. Ces instances réunissent différents acteurs (Mission Locale, SSD, PJJ, CCAS, structures jeunesse) et constituent un appui dans le suivi des situations complexes.

L'articulation avec la Mission Locale, notamment à travers le dispositif O2R, constitue également un point d'appui important. Elle permet d'accompagner des jeunes éloignés des dispositifs de droit commun, en mobilisant des réponses adaptées en matière d'insertion, en lien avec les référents de parcours.

Par ailleurs, l'équipe s'appuie sur des partenaires associatifs, tels que l'association RésO à Saint-Ouen-l'Aumône, notamment dans le cadre de chantiers éducatifs, offrant des supports concrets de remobilisation et d'implication des jeunes dans des actions à visée collective et d'utilité sociale.

Certaines coopérations donnent lieu à des actions concrètes au bénéfice des jeunes. Ces temps, qu'ils prennent la forme de chantiers, d'actions collectives ou de projets partenariaux, participent à l'accroche des publics, à la responsabilisation et à leur inscription dans des dynamiques locales.

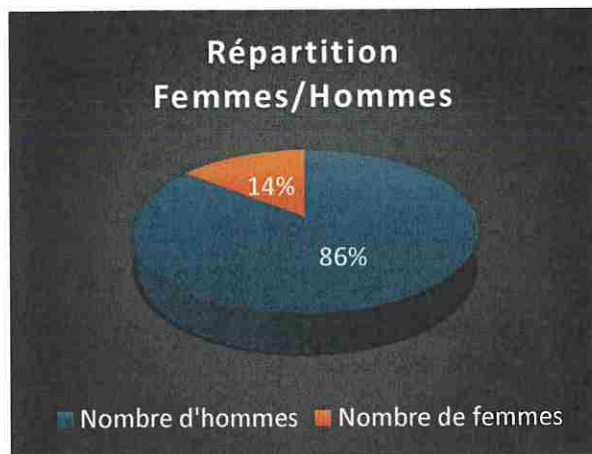
L'année 2025 s'inscrit ainsi dans une dynamique de consolidation des liens existants et de développement de nouvelles collaborations, en cohérence avec les besoins repérés sur le territoire. Cette structuration progressive du réseau partenarial constitue un appui essentiel pour renforcer la cohérence des interventions et soutenir les parcours des jeunes accompagnés.

LES METHODES D'INTERVENTION SPECIFIQUES

L'AUTO-ECOLE ASSOCIATIVE⁴

Le manque de mobilité et d'autonomie constitue un critère particulièrement exclusif à l'égard de certains publics et représente un frein à l'accès à certains emplois exigeant une forte mobilité. L'auto-école associative constitue pour l'équipe un support éducatif et d'insertion qui favorise souvent chez les jeunes accompagnés de nouvelles dynamiques individuelles, notamment en matière d'estime de soi, de mobilité, de projection socioprofessionnelle et de confrontation à un cadre.

Au-delà de l'apprentissage de la conduite, ce dispositif permet également de travailler différentes dimensions éducatives telles que la responsabilisation, le respect d'un cadre et la régularité dans l'engagement.



Source : données fournies par l'auto-école

En 2025, cinq jeunes accompagnés par l'équipe d'Osny ont été orientés vers l'auto-école associative, dans le cadre de leur parcours d'insertion, en lien notamment avec des démarches de formation ou d'accès à l'emploi.

Cette mobilisation s'inscrit dans les besoins repérés chez les jeunes accompagnés, pour lesquels la question de la mobilité constitue un frein récurrent, en particulier pour les jeunes majeurs engagés dans des démarches d'insertion.

Certains jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement dans la constitution de leur dossier et l'accès aux dispositifs de financement, facilitant leur engagement dans ce parcours.

Ce dispositif constitue ainsi un levier concret dans l'accompagnement vers l'autonomie, en permettant de soutenir des démarches structurantes et de renforcer les capacités de projection des jeunes dans un parcours d'insertion.

LES A.C.I.⁵

Les Ateliers Chantiers d'Insertion (A.C.I.) constituent des dispositifs d'insertion par l'activité économique permettant à des personnes éloignées de l'emploi d'accéder à un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI). Ils associent une mise en situation professionnelle à un accompagnement socioprofessionnel assuré par des Chargés d'Insertion Professionnelle.

Au sein de l'association, plusieurs supports d'activité sont proposés, notamment Liaisons Douces et Accessibilité, Vélo-services et La Récolte. Ces chantiers permettent aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle tout en travaillant leur projet d'insertion.

La proximité entre les équipes de prévention spécialisée et les professionnels de l'insertion favorise une articulation étroite entre l'accompagnement éducatif et l'accompagnement vers l'emploi.

⁴ L'auto-école a été soutenue par l'Etat - Ministère chargé de la ville dans le cadre du Contrat de ville en 2023 et du FIPD, pour les actions « Le permis pour se mobiliser - Mobil'Jeunes » et « Permis de conduire en détention ». La PJJ dans le cadre d'un dispositif spécifique.

⁵ Nos Ateliers Chantiers d'Insertion sont conventionnés S.I.A.E. par la D.D.E.T.S. En 2023, ils ont été soutenus par l'Etat dans le cadre du FIPD et par le Ministère chargé de la ville dans le cadre du Contrat de ville. Les bailleurs sociaux présents sur la CACP ont participé au financement de certaines de nos actions. L'A.C.I. LDA a été financé par le CD 95, la CACP et les villes : Eragny, Vauréal, Boissy l'Aillerie, Il a été soutenu par l'Etat dans le cadre du Contrat de ville et du FIPD en 2023.

L'A.C.I. Véloservices a été financé par, le CD 95 et la CACP, villes : St Ouen l'Aumône, St Gratien. Il a été soutenu par l'Etat dans le cadre du Contrat de ville, du FIPD en 2023. L'entreprise SAFRAN et la SNCF.

Le nouvel A.C.I. La Récolte a été financé par la C.A.C.P, la fondation AON, le Conseil Régional IDF, la fondation Carasso, l'ANRU via le collectif la lanterne.

En 2025, deux jeunes accompagnés par l'équipe d'Osny ont été orientés vers ces dispositifs en fin d'année. Toutefois, ces orientations n'ont pas donné lieu à une intégration effective dans un parcours en 2025, les entrées étant prévues en début d'année 2026.

Ces orientations traduisent néanmoins un travail engagé autour de la remobilisation vers l'emploi et de la construction de parcours d'insertion, qui s'inscrivent dans une temporalité parfois décalée par rapport à l'année civile.

L'APPARTEMENT DU PONCEAU

En cas de rupture ou d'instabilité d'hébergement, le service de prévention spécialisée dispose de trois chambres au sein d'un appartement situé au Ponceau. Ce dispositif permet de proposer un hébergement temporaire à des jeunes accompagnés par les équipes éducatives lorsque leur situation nécessite une mise à l'abri immédiate.

Cet accueil vise à prévenir les ruptures susceptibles d'impacter leur parcours d'insertion (emploi, formation, démarches administratives, suivi de santé ou obligations judiciaires) et à offrir un temps de stabilisation permettant de travailler avec le jeune sur des solutions d'hébergement plus pérennes. Durant cette période, les éducateurs accompagnent le jeune dans ses démarches administratives, son insertion professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions adaptées à sa situation.

En 2025, aucune situation relevant de ce dispositif n'a été identifiée sur le territoire d'Osny, et l'appartement du Ponceau n'a pas été mobilisé par l'équipe en raison de travaux de mise aux normes et de réhabilitation.

Cette absence de mobilisation ne remet pas en cause l'intérêt de cet outil, qui demeure un appui important en cas de situation de rupture d'hébergement. Il constitue un levier mobilisable lorsque les situations rencontrées nécessitent une mise à l'abri et un accompagnement renforcé dans une phase de transition.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité du travail engagé les années précédentes, tout en marquant une étape de consolidation de l'action de l'équipe sur le territoire d'Osny.

Après une phase d'installation et de reconnaissance progressive, l'équipe est aujourd'hui identifiée comme un acteur éducatif à part entière, tant par les jeunes que par les partenaires institutionnels et associatifs.

L'intervention menée cette année met en évidence des dynamiques de jeunesse contrastées selon les secteurs, nécessitant des modalités d'approche adaptées. La présence éducative, qu'elle soit formelle ou informelle, s'est inscrite dans la durée et a permis de maintenir un lien avec des jeunes parfois peu visibles dans l'espace public. Les actions collectives, les supports sportifs et les chantiers éducatifs ont constitué des leviers pertinents pour favoriser l'accroche et soutenir les parcours d'accompagnement.

Le travail partenarial s'est également renforcé, notamment avec le collège de La Bruyère et les acteurs locaux, contribuant à une meilleure articulation des interventions au bénéfice des jeunes. Des perspectives restent à consolider, en particulier avec le collège Marie-José PEREC, dans une logique de complémentarité et de continuité éducative.

Les observations de terrain mettent en lumière des enjeux persistants autour de la mobilité, de l'accès aux dispositifs de droit commun et de la visibilité des jeunes dans certains espaces. Elles soulignent également l'importance de maintenir une présence souple et adaptée aux évolutions des pratiques juvéniles, notamment à travers les usages numériques et les espaces informels de socialisation.

Dans cette continuité, l'année 2026 s'orientera vers :

- La poursuite du travail de proximité sur les différents secteurs, avec une attention particulière aux jeunes les plus éloignés des dispositifs ;
- Le renforcement des partenariats, notamment avec les établissements scolaires et les acteurs de l'insertion ;
- Le développement de supports éducatifs favorisant l'engagement des jeunes (chantiers, activités sportives, actions collectives) ;
- L'adaptation des modalités d'intervention aux évolutions des pratiques des jeunes, en lien avec les réalités du territoire.

L'ensemble de ces axes vise à consolider l'inscription de la prévention spécialisée dans le paysage local, en maintenant une approche éducative fondée sur la relation, la confiance et l'accompagnement dans la durée.